

Ressources et conditions de vie des jeunes adultes en France

Actes du séminaire du 29 janvier 2014

N° 59

Janvier 2015

Les processus d'entrée dans la vie adulte et d'accès à l'indépendance se sont beaucoup modifiés pour les jeunes. Ils résultent de nombreux changements sur le plan scolaire, professionnel, résidentiel et familial. Ils apparaissent aussi plus continus que discontinus, produisant tout un dégradé de périodes intermédiaires, de situations hybrides entre l'état de complète dépendance de l'enfance et l'âge adulte.

Le rôle des parents est primordial. Les transferts intrafamiliaux – monétaires mais aussi en nature –, constituent un élément essentiel des ressources des jeunes qui ne peut être négligé.

Ce séminaire présente les avancées en cours pour mieux connaître ces situations de transition pour les jeunes adultes. La première étude sur les ressources et le niveau de vie des jeunes adultes ne vivant pas chez leurs parents a été réalisée à partir des enquêtes en population générale disponibles. La deuxième présentation porte sur les apports attendus de la nouvelle enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) menée en 2014 auprès de jeunes de 18 à 24 ans et de leurs aidants. Enfin, les premiers résultats de l'enquête qualitative de la DREES réalisée par le Credoc viennent étayer les pistes de recherche dans le domaine des processus d'autonomisation des jeunes. Ces travaux sur la connaissance des ressources et de leurs usages sont enfin mis en perspective, sous l'angle des politiques publiques à destination des jeunes, en particulier des politiques de l'emploi.



Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Ministère des Finances et des Comptes publics

Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Sommaire

RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE DES JEUNES ADULTES EN FRANCE

Actes du séminaire du 29 janvier 2014

Ouverture du séminaire

Olivier Galland (CNRS, GEMASS, Université Paris IV).....

Revenu et niveau de vie des jeunes adultes qui ne vivent pas avec leurs parents

Bertrand Lhommeau (DREES)

La santé des jeunes adultes

Thibaut de Saint Pol et Muriel Moisy (DREES).....

Mesurer les ressources et la pauvreté des jeunes adultes

Quels enjeux du nouveau dispositif d'Enquête Nationale sur les Ressources des Jeunes ?

Laura Castell (INSEE), Mickaël Portela et Raphaëlle Rivalin (DREES)

Des profils de ressources différents pour des parcours d'autonomie distincts

Le rôle des parents, de l'État et du travail dans le processus d'autonomisation des jeunes adultes

Élodie Alberola (Credoc) et Mickaël Portela (DREES).....

Mise en perspective des travaux présentés avec les politiques à destination des jeunes adultes et notamment les politiques de l'emploi

Jérôme Gautié (Université de Paris I, Centre d'Économie de la Sorbonne et Institut des sciences sociales du travail)

Échanges avec les participants présidés par Olivier Galland.....

Ouverture du séminaire

Olivier Galland

CNRS, GEMASS, Université Paris IV

Quelques mots pour introduire cette matinée. Ce séminaire organisé par la DREES sur le thème des ressources et conditions de vie des jeunes adultes est vraiment bienvenu parce que les choses ont beaucoup changé depuis l'époque où l'entrée des jeunes dans la vie adulte se faisait de manière simple et rapide. Ces changements ont fait que la statistique publique et les enquêtes habituelles ne sont plus véritablement adaptées à la saisie des informations de base qui permettent de décrire les ressources des jeunes et leurs parcours vers l'indépendance. Il est donc très heureux que de nouvelles enquêtes comme celle en cours de l'INSEE et de la DREES défrichent à nouveaux ces situations plus complexes.

Quels sont les éléments qui ont contribué à transformer le paysage de l'entrée dans la vie adulte et de l'accès à l'indépendance ? On peut rapidement en citer trois qui sont relativement indépendants du contexte de crise et qui tiennent à des transformations structurelles de la transition vers l'âge adulte.

Tout d'abord les attributs de l'indépendance – par exemple un logement autonome, des revenus propres – sont en partie déconnectés les uns des autres et ne sont plus forcément acquis au même rythme. L'exemple type est celui des étudiants : en moyenne ils quittent assez vite le domicile familial et même de plus en plus vite, sans pour autant avoir immédiatement et rapidement les ressources personnelles qui leur permettraient de financer eux-mêmes ce logement. Ils peuvent le faire grâce à l'aide des parents qui se combine aux aides au logement. Un étudiant est donc souvent et pour une assez longue période dans une situation hybride : seulement à moitié indépendant et l'on sait mal repérer ces situations ambiguës.

En second lieu, les transitions vers l'âge adulte sont aujourd'hui plus continues que discontinues. Elles séparent moins qu'autrefois des périodes de la vie bien tranchées que l'on peut traiter sur un mode dichotomique : vivre ou ne pas vivre chez ses parents, par exemple, ou être ou ne pas être en emploi. Si l'on prend toujours l'exemple des étudiants : ceux qui ont leur propre logement reviennent souvent chez les parents le week-end, ils n'ont donc pas complètement quitté le domicile familial, sans qu'on puisse pour autant les assimiler à de simples membres du ménage des parents ; ce logement est d'autre part très souvent financé par les parents, ce n'est donc pas à proprement parler un logement indépendant. D'une manière plus générale, la spécificité du modèle français d'entrée dans la vie adulte est cette forme de détachement très progressif des liens familiaux que ce soit sur le plan du logement ou sur le plan des ressources. Toutes ces situations sont intermédiaires entre un état de complète dépendance qui est celui de l'enfance au fond et un état de complète autonomie qui est celui de l'âge adulte.

Enfin, troisième point, évidemment lié aux précédents, il y a le rôle des parents dans ces transitions vers l'âge adulte qui s'est considérablement renforcé. Les parents, surtout en France, sont les accompagnateurs principaux de cette transition progressive vers l'indépendance et cela se traduit sur le plan des revenus, notamment, par des transferts intrafamiliaux qui sont aujourd'hui très mal appréhendés par la statistique. En un mot, le fond de la question est donc que cette période de la jeunesse est celle où finalement les individus connaissent le plus grand nombre de changements de statut sur le plan scolaire, professionnel, résidentiel et familial, alors que cette période s'est allongée et peut être caractérisée à différents moments par des combinaisons particulières de ces différents états.

Évidemment, les statistiques en coupe sur les ménages sont très mal adaptées pour des situations qui combinent des états provisoires et des changements. On se dit que le suivi de cohortes seul le permettrait ou à défaut des enquêtes *ad hoc* comme celle en cours de réalisation par la DREES qui décrira le plus précisément possible ces différents états et leur combinaison possible. Certainement, ce type d'enquête pourra apporter des informations extrêmement précieuses. Ce travail et ces nouveaux types de questionnement sont très importants, parce qu'il me semble que la mauvaise prise en compte de la complexité de ces transitions conduit dans bien des cas à des contresens sur la situation des jeunes.

Par exemple, que penser de la statistique qui est souvent mise dans le débat public sur le taux de pauvreté des jeunes si on néglige la prise en compte de ces transferts intrafamiliaux ? Cela conduit très certainement à surestimer le taux de pauvreté chez l'ensemble des jeunes et comparativement peut-être à sous-estimer son importance chez la partie des jeunes qui ne bénéficie pas de ce soutien familial. Alors que les jeunes et on le sait bien aujourd'hui sont l'objet de politiques publiques, il est très important évidemment d'avoir en main autre chose qu'une photo instantanée à un instant T d'une condition qui se prolonge et qui associe des étapes dans différents domaines de la vie. Bien sûr, il vaudrait mieux disposer du film, ou à défaut au moins d'une série de clichés à des moments clés qui permettent de définir des situations de transition.

Cette matinée veut contribuer à faire le point sur les avancées pour mieux connaître ces situations de transition. Pour cela, plusieurs interventions sont prévues. D'abord, malgré tout, la statistique publique n'est pas complètement démunie. Bertrand Lhommeau de la DREES va nous le montrer en présentant les résultats à partir de panels des enquêtes Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie (SRCV) et en pointant certaines limites qui justifient que d'autres enquêtes soient menées. Ensuite, Thibaut de Saint Pol et Muriel Moisy nous parleront de la santé des jeunes adultes. Laura Castell, Mickaël Portela et Raphaëlle Rivalin nous présenteront ce nouveau dispositif d'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) dont on attend beaucoup. Élodie Alberola et Mickaël Portela à nouveau nous présenteront les premiers résultats d'une enquête qualitative sur le même thème qui a été confiée au Credoc et qui donne des indications très précieuses et très intéressantes sur les rôles respectifs de la famille, de l'État et du travail dans l'alimentation des ressources des jeunes. Nous entendrons enfin Jérôme Gautié qui tentera de tirer quelques enseignements en matière de politique publique. Malheureusement, comme le programme est très dense, on ne pourra pas donner la parole à la fin de chacune de ces interventions et nous aurons un débat et des questions à la fin de l'ensemble des présentations des intervenants. Pour commencer, je donne la parole à Bertrand Lhommeau.

Revenus et niveaux de vie des jeunes adultes qui ne vivent pas avec leurs parents

Bertrand Lhommeau
DREES

Cette présentation porte sur les résultats d'une étude sur les jeunes adultes qui n'habitent pas chez leurs parents. Les ressources de ces jeunes adultes sont étudiées à partir d'une enquête en population générale, dans le cadre des enquêtes statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) des ménages de l'INSEE sur la période 2005-2010 en France métropolitaine¹. Ce choix s'est imposé en raison du fait que l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'INSEE, habituellement retenue pour l'étude des niveaux de vie, n'est pas appropriée pour mesurer les ressources des jeunes adultes. D'une part, certaines dispositions fiscales tendent à dégrader l'information recueillie sur les ressources des jeunes adultes dans les déclarations fiscales. D'autre part, il y a une difficulté d'appariement statistique pour appréhender les jeunes adultes non cohabitants qui sont rattachés fiscalement à leurs parents. C'est d'ailleurs pourquoi ERFS ne retient pas dans son champ les ménages dont la personne de référence est un étudiant.

Pourquoi avoir retenu la source SRCV ? D'une part, parce qu'elle couvre l'ensemble du champ des jeunes adultes qui vivent dans un logement ordinaire. Ensuite, cette enquête dispose d'un recueil sur l'ensemble des ressources monétaires régulières. Enfin, elle donne également quelques éléments sur les conditions de vie qui peuvent éclairer et pondérer les informations sur les ressources. Pour cette étude, plusieurs vagues du panel SRCV ont été « empilées » (de 2005 à 2010) afin de disposer d'un échantillon de taille suffisante. Il s'agit de personnes âgées de 18 à 25 ans au moment de l'enquête. Ce sont des jeunes adultes qui habitent dans un ménage au sens de l'INSEE, c'est-à-dire qui vivent dans un logement ordinaire, ce qui exclut à peu près 5 % de la population des jeunes adultes, ceux qui ne vivent pas dans une habitation régulière ou par exemple lorsqu'ils sont dans une communauté comme une cité universitaire.

Ces jeunes adultes sont qualifiés de non cohabitants et comme Olivier Galland l'a indiqué, cette définition est un peu formelle et circonstancielle. Ce sont des jeunes adultes qui n'habitent pas habituellement avec leurs parents au sens de la déclaration du tableau des habitants du logement lors de l'enquête. Ils représentent à peu près quatre sur dix des 18-25 ans en ménage. Comme Olivier Galland l'a également précisé, les contours de cette population dite non cohabitante restent flous. D'une part, parce qu'il existe une possibilité de multi-résidence lorsque les jeunes adultes partagent leur temps entre deux logements, celui de leurs parents et par exemple celui de leurs études. Dans SRCV, on estime à peu près à deux sur dix les non-cohabitants qui sont dans cette situation. Ensuite, la non-cohabitation ne signifie ni une autonomie ni une indépendance financière, car comme on le verra, ces jeunes adultes peuvent être aidés par leurs parents bien qu'ils n'habitent pas habituellement chez eux.

A *contrario*, certains jeunes adultes qui habitent chez leurs parents peuvent avoir un budget séparé de celui des parents avec lesquels ils cohabitent. Enfin, comme l'a également signalé Olivier Galland, décohabiter n'est pas toujours un mouvement définitif. Ainsi, Villeneuve-Gokalp² estimait en 1997 à peu près à deux sur dix la probabilité de retour au foyer parental après un premier départ. Il s'agit donc bien d'une population particulière par rapport à l'ensemble des jeunes : celle-ci est plus âgée, plus diplômée, plus insérée sur le marché du travail et elle dispose de davantage de revenus du travail. C'est ce que montre le tableau sur les revenus individuels des jeunes où une part importante des non-cohabitants dispose de revenus du travail, c'est-à-dire de revenus tirés d'une activité salariée ou indépendante.

¹ L'étude a fait l'objet d'une publication : LHOMMEAU B., 2014, « Quand les jeunes n'habitent plus chez leurs parents : revenus et niveau de vie », *Études et Résultats*, DREES, n° 867, février.

² Villeneuve-Gokalp C., 2000, « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Économie et Statistique*, INSEE, n° 337-338, pp. 61-80.

Les revenus individuels des jeunes âgés de 18 à 25 ans

	% avec des revenus du travail	Revenus individuels		
		% qui en perçoivent	Moyenne annuelle en euros 2009	
			parmi ceux qui en perçoivent	Tous
Ensemble des 18-25 ans	63	71	9 500	6 700
Études initiales en cours	37	51	4 500	2 300
Études initiales terminées	84	87	11 900	10 400
Ensemble des 18-25 ans non cohabitants	84	88	12 100	10 600
Études initiales en cours	63	72	6 600	4 800
Études initiales terminées	90	92	13 100	12 100

Champ • France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 18 à 25 ans.

Sources • INSEE, enquêtes SRCV 2005 à 2010.

Chez les 18-25 ans non cohabitants, 84 % ont perçu au cours de l'année au moins un revenu du travail contre 63 % de l'ensemble des 18-25 ans. Cet écart se vérifie à un niveau d'étude donné puisque plus de 60 % des 18-25 ans non cohabitants en cours d'études initiales ont perçu des revenus du travail, contre 37 % pour l'ensemble des étudiants de 18 à 25 ans. Plus globalement sur l'ensemble des ressources individuelles, regroupant les revenus du travail, les revenus de remplacement (indemnité de chômage, indemnité de maladie) mais également les bourses versées à titre individuel, neuf non-cohabitants sur dix âgés de 18 à 25 ans ont perçu au cours de l'année des revenus individuels contre sept jeunes sur dix pour l'ensemble des 18-25 ans.

Neuf sur dix de ces 18-25 ans non cohabitants ont perçu en moyenne 12 100 euros par an de revenus individuels. Pour l'ensemble des 18-25 ans non cohabitants, ce revenu s'établit à 10 600 euros, qu'ils aient perçu ou non des ressources dans l'année, y compris les 10 % de ceux qui déclarent ne pas en percevoir du tout. Ces ressources individuelles sont fortement liées à l'insertion sur le marché du travail, elle-même fortement corrélée à l'employabilité qui dépend notamment du niveau d'études atteint. Le niveau des ressources individuelles croît ainsi significativement avec le niveau d'études atteint à la fin de la formation initiale. Mais ces ressources individuelles ne constituent pas par définition l'ensemble du niveau de vie de ces jeunes adultes.

Pour reconstituer une image plus vraisemblable de leur niveau de vie, il faut prendre en compte l'ensemble des ressources individuelles de tous les membres du ménage dans lequel ils vivent. Cela est d'autant plus important que près de six jeunes sur dix non cohabitants vivent en couple. En agrégeant les ressources des autres membres du ménage d'une part et d'autre part en mutualisant ces ressources par les unités de consommation qui tiennent compte de possibles échelles d'équivalence au sein du ménage, le revenu des 18-25 ans atteint 14 000 euros par unité de consommation dans l'année. La prise en compte des ressources des autres membres du ménage tend également à un peu réduire les écarts entre les étudiants et ceux qui ont terminé leurs études.

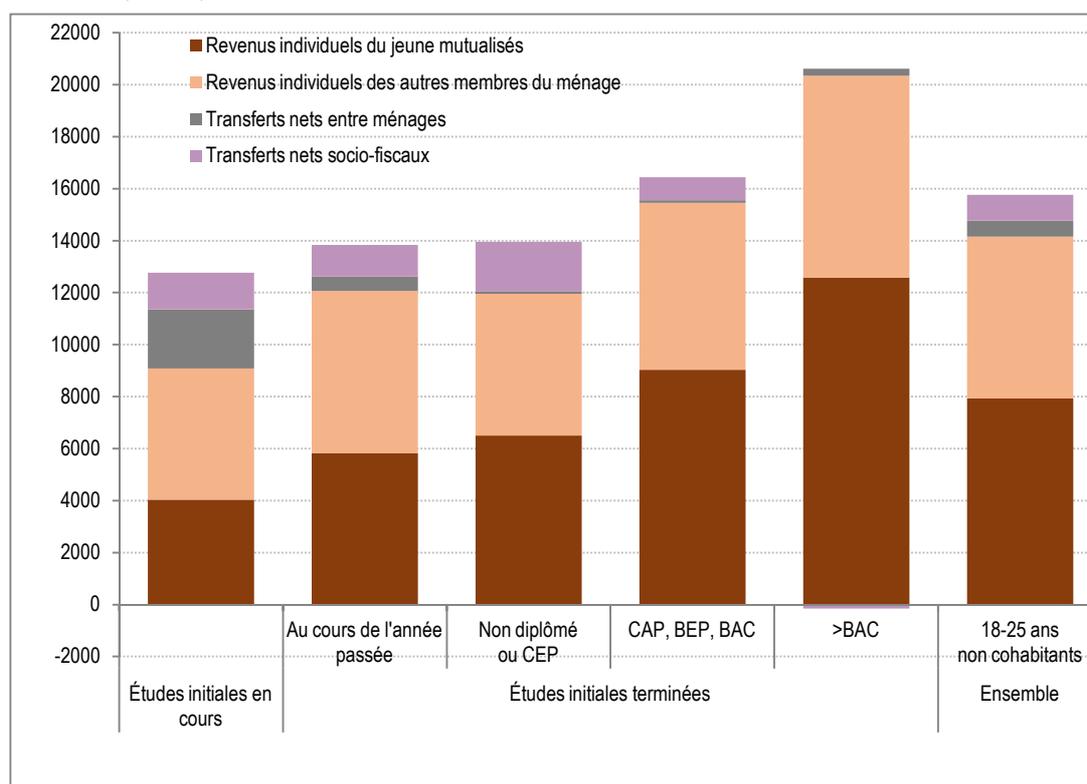
L'enquête SRCV permet aussi de prendre en compte, tout du moins en partie, les transferts opérés entre les ménages. Ce sont en particulier les aides que peuvent recevoir les jeunes adultes de leurs parents. L'enquête permet notamment de mesurer des aides monétaires régulières. À peu près deux jeunes sur dix de l'ensemble des 18-25 ans non cohabitants déclarent en percevoir au cours d'une année et plus de six sur dix lorsqu'ils sont étudiants. Ce sont évidemment les étudiants qui sont les plus nombreux à en bénéficier et qui en perçoivent le plus. Parmi ceux qui ont terminé leurs études, ceux qui ont obtenu un diplôme d'études supérieures sont un peu plus nombreux à percevoir ce type d'aide et pour des montants un peu plus élevés. Les aides des parents apportées à ceux qui ont terminé leurs études tendent plutôt à accroître légèrement les écarts entre jeunes.

Enfin, un dernier élément du niveau de vie disponible à partir de l'enquête SRCV, concerne les transferts socio-fiscaux. Il s'agit en premier lieu des prestations familiales : un quart des 18-25 ans en perçoivent au cours de l'année. Compte tenu de leur âge, dans deux tiers des cas cette prestation est liée à la présence de jeunes enfants dans le ménage. En matière de prestations fiscales, à peu près quatre jeunes sur dix non cohabitants qui vivent dans un ménage perçoivent une prime pour l'emploi. La prime pour l'emploi peut être versée en raison de leurs faibles revenus d'activité, mais également pour un autre membre du foyer. Elle concerne plus de la moitié de ceux qui ont terminé leurs études peu ou pas diplômés. Ce crédit d'impôt est en effet destiné à des personnes qui travaillent avec des revenus d'activité modestes. Enfin, les aides au logement sont un autre élément important des transferts socio-fiscaux. À peu près six jeunes sur dix non cohabitants déclarent percevoir une aide au logement et sont pour la plupart d'entre eux locataires avec des ressources peu élevées.

Au total, plus de huit jeunes adultes sur dix non cohabitants ont perçu un transfert socio-fiscal, ce qui conduit à un niveau de vie global qu'on peut estimer à partir de l'enquête SRCV à un peu moins de 16 000 euros par an, soit environ 1 300 euros mensuels par unité de consommation (graphique). Cela représente à peu près 70 % du niveau de vie de l'ensemble des adultes d'âge actif (de 18-64 ans).

Du revenu individuel au niveau de vie du ménage des jeunes non cohabitants

En euros 2009 par an et par unité de consommation



Champ • France métropolitaine, population des ménages, adultes âgés de 18 à 25 ans non cohabitants avec leurs parents.

Sources • INSEE, enquêtes SRCV 2005 à 2010.

En retenant ce niveau de vie, on peut évaluer la pauvreté monétaire telle qu'on la conçoit habituellement, c'est-à-dire en considérant comme pauvre une personne qui perçoit moins de 60 % du revenu médian de l'ensemble des individus. La pauvreté monétaire des jeunes non cohabitants atteint dans ce cas un niveau très élevé, deux fois plus élevé que pour l'ensemble des adultes d'âge actif et même proche de 50 % pour les étudiants.

Pourtant, cela renvoie aussi à d'autres éléments de cadrage déjà signalés par Olivier Galland dans son introduction. Si on demande, par exemple, aux jeunes et à l'ensemble des enquêtés comment ils perçoivent leur situation et s'ils ont des difficultés ou pas à boucler leurs fins de mois, on constate qu'au total les jeunes non cohabitants sont à peine plus nombreux que l'ensemble des adultes d'âge actif à exprimer de telles difficultés. La différence est particulièrement nette pour

les étudiants qui, au total, malgré un taux de pauvreté monétaire deux fois plus élevé, sont plutôt un peu moins nombreux que l'ensemble des 18-25 ans à estimer leur situation difficile ou très difficile. En revanche, ceux qui ont terminé leurs études peu ou pas diplômés expriment plus souvent des difficultés pour boucler ces fins de mois.

Comment peut-on analyser ce paradoxe ? Ces divergences sont tout d'abord liées au fait qu'une partie des ressources des jeunes ne sont pas ou mal prises en compte dans l'enquête SRCV. D'une part, l'enquête mesure mal ou pas du tout les aides ponctuelles, monétaires, qui peuvent être importantes. La présentation d'Élodie Alberola et Mickaël Portela permettra d'aborder ces éléments. Elle ne mesure pas non plus les aides non monétaires qui peuvent prendre des formes très variées pour les jeunes adultes et qui ne sont pas intégrées dans la mesure du niveau de vie ici. En particulier, il existe une asymétrie liée au statut d'occupation du logement, puisque d'un côté pour les jeunes adultes qui sont locataires, on prend bien en compte à la fois la prestation logement qu'ils perçoivent et les aides des parents qu'ils peuvent recevoir pour le paiement du loyer, alors qu'on ne retire pas de leur niveau de vie la charge correspondante, à savoir le loyer. De l'autre côté, pour les jeunes adultes qui disposent d'un logement gratuit (ou qui sont plus rarement propriétaires), on ne prend pas en compte dans l'estimation du niveau de vie le loyer fictif correspondant à cette mise à disposition du logement.

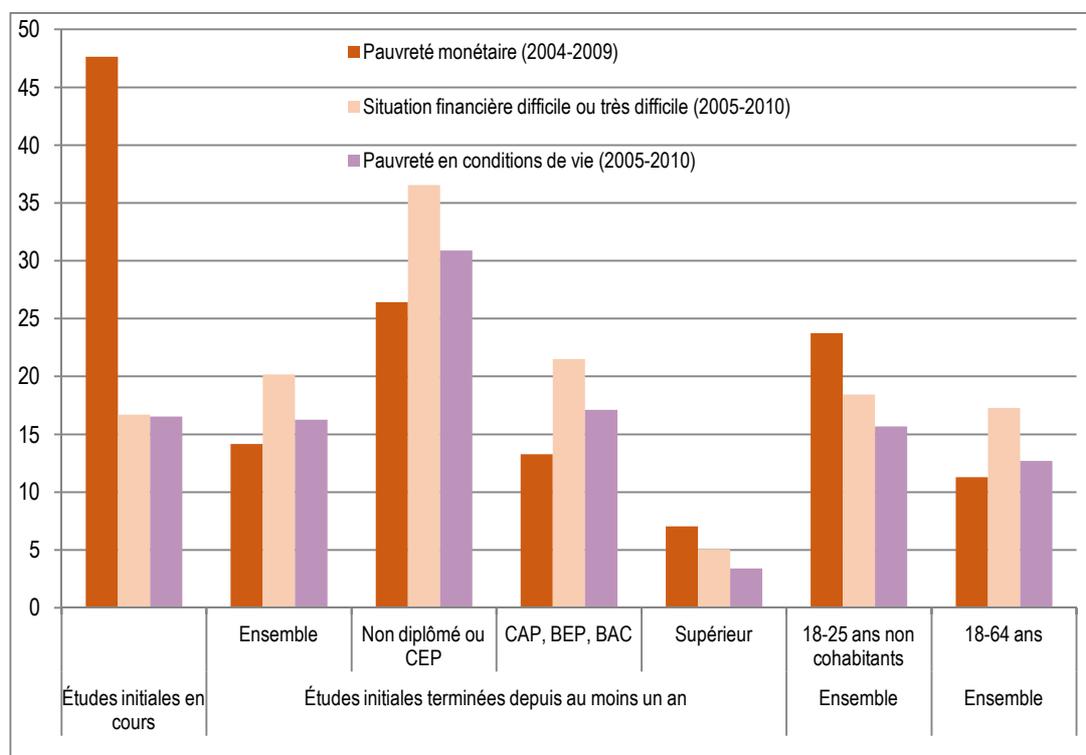
Le pouvoir d'achat des jeunes peut sans doute aussi être sous-estimé parce que le système des prix peut être biaisé en leur faveur par le mécanisme de tarifs jeunes. Et puis surtout, la grande difficulté de la mesure de la pauvreté des jeunes adultes tient à son caractère transitoire. La jeunesse comme le dit joliment le titre d'un film de Pascale Ferran est *L'âge des possibles*. C'est une étape d'investissement, un état transitoire où il y a un précipité d'événements où tout peut se bousculer. On peut à la fois quitter ses études, commencer un travail, changer de travail. On peut quitter le foyer de ses parents, se mettre en couple. On voit bien qu'on a du coup une notion de ménage qui est extrêmement fluctuante et très malléable. Comme l'indiquait Olivier Galland, prendre une photo, c'est se contenter d'un cliché flou. Là encore pour reprendre la métaphore du film, il faudrait avoir un film en continu, ce que permettrait un panel même si je n'ai pas utilisé cette dimension de SRCV pour l'étude.

L'enquête SRCV fournit également quelques éléments supplémentaires sur les conditions de vie. Elle permet notamment de mesurer la pauvreté en condition de vie, à savoir une mesure qui considère cette fois-ci comme pauvre une personne qui cumule au moins neuf privations parmi 27 privations identifiées qui sont classées en quatre domaines : les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement. La pauvreté en condition de vie doit permettre de mieux capter les aspects multidimensionnels de la pauvreté que la seule mesure du niveau de vie. Dans ce cas, on voit bien que les jeunes adultes non cohabitants sont plus souvent pauvres en condition de vie que l'ensemble des adultes d'âge actif : 16 % contre environ 13 % sur la période étudiée. Cette pauvreté en condition de vie plus fréquente se concentre sur des retards de paiement et des difficultés de logement.

Pour conclure cette présentation, si l'enquête SRCV apporte bien des éléments de cadrage sur les revenus des jeunes, elle reste en définitive une source insuffisante, imparfaite pour l'étude du niveau de vie des jeunes adultes. C'est un champ imparfait car, comme je l'ai dit en introduction, les jeunes vivant en collectivité, ou en errance, ne sont pas ou peu couverts par cette source. Il y a également un risque qui est lié à l'attrition, les jeunes qui quittent le foyer de leurs parents sont des jeunes assez mobiles, souvent très occupés dans la journée, difficiles à capter. Disons que ce risque, qui est pris en compte par le calcul de pondérations, n'est pas spécifiquement pris en compte pour cette population précise des jeunes non cohabitants. Comme on l'a vu, le questionnement s'adresse à une population générale et n'est pas adapté à la situation particulière des jeunes.

Il n'y a pas non plus de repérage des transferts intra-ménages pour ceux qui cohabitent encore avec leurs parents. Pour cette raison, ils ont été exclus du champ de l'étude. En outre, on recueille des revenus qui correspondent à l'année fiscale précédente et ça peut renvoyer finalement à une situation théorique puisque le ménage des jeunes adultes est très mouvant. Il s'agit d'une reconstruction rétrospective des revenus qui peuvent ne plus refléter leur situation présente. De plus, l'enquête ne recueille pas d'informations sur les aides non monétaires ou ponctuelles comme je l'ai indiqué. Enfin, il n'y a pas d'informations sur le milieu social d'origine, celui des parents. Je vous remercie et laisse la parole à Thibaut de Saint Pol.

Pauvreté monétaire, pauvreté en conditions de vie et difficultés financières ressenties (en %)



Champ • France métropolitaine, population des ménages, adultes âgés de 18 à 25 ans non cohabitants avec leurs parents, adultes âgés de 18 à 64 ans.

Sources • INSEE, enquêtes SRCV 2005 à 2010.

De la salle

Juste une petite question. Est-ce que les frais qui sont payés directement par les parents – comme par exemple l'abonnement du portable de leur enfant –, sont pris en compte ?

Bertrand Lhommeau

Ce n'est pas pris en compte directement. En fait, il y a une question sur l'aide régulière des parents qui est posée sous la forme : est-ce que vous percevez des aides d'autres ménages ? Ensuite, on décompose cette aide. Si oui, on leur demande si c'est une aide alimentaire, une aide au paiement du loyer ou pour une autre raison. C'est un questionnaire en population générale et on ne descend pas à ce niveau de détail. Là encore, je renvoie à la présentation d'Élodie Alberola et de Mickaël Portela qui va bien identifier la grande variété des types d'aides que justement une enquête en population générale ne permet pas de cerner.

Olivier Galland

C'est maintenant au tour de Thibaut de Saint Pol d'intervenir sur la santé des jeunes.

La santé des jeunes adultes

Thibaut de Saint Pol et Muriel Moisy

DREES

La thématique de la santé des jeunes n'est pas sans lien avec ce qui vient d'être présenté et ce qui va suivre. Ma présentation s'appuie notamment sur un certain nombre d'éléments de cadrage publiés par Muriel Moisy dans *France, portrait social*, de la collection Insee Références. La santé des jeunes est au cœur d'un certain nombre de politiques publiques et de réflexions actuellement, mais elle n'est pas nécessairement une préoccupation majeure pour les jeunes adultes eux-mêmes.

Quand on les interroge, les questions de santé n'apparaissent pas prioritaires pour les jeunes. On retrouve évidemment un lien avec la question des ressources évoquée précédemment. Néanmoins, le moment du passage vers l'âge adulte est une période charnière en termes de santé, notamment parce qu'un certain nombre d'habitudes de vie sont acquises à ce moment-là et notamment celles plutôt « néfastes » pour la santé. C'est aussi l'époque, et je vais en reparler, d'un certain nombre de comportements à risque qui ont des conséquences à court terme, qui peuvent aller jusqu'au décès, mais aussi de comportements dont on pourra observer les effets à beaucoup plus long terme. Même si pour les jeunes cette dimension de santé n'apparaît pas prioritaire, il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique, qui a d'ailleurs une place importante dans la stratégie nationale de santé.

Dans un premier temps j'aborderai les questions propres à la santé des jeunes. Je développerai ensuite plus précisément une des principales caractéristiques de cet âge en termes de santé, l'adoption d'un certain nombre de comportements à risque qui, on le verra, sont relativement différents entre garçons et entre filles. Comme je l'ai déjà dit, la santé n'est pas une préoccupation majeure pour les jeunes. Cela tient en particulier au fait que les jeunes adultes sont globalement en bonne santé. Plus de neuf jeunes sur dix de 16 à 24 ans se déclarent en bonne ou en très bonne santé. C'est effectivement l'âge où la santé perçue est la meilleure, ce qui ne surprend pas. Toutefois, des évolutions de la santé subjective sont perceptibles actuellement avec un recul depuis les années 2000 de la part des jeunes qui se déclarent en « très bonne santé ». Ils sont plus nombreux à se déclarer en « bonne santé » plutôt qu'en « très bonne santé », ce qui reste une évolution modérée, mais qui peut être reliée notamment aux ressources financières des jeunes.

L'état de bonne santé des jeunes se confirme à partir d'indicateurs plus objectifs. Ainsi, des maladies chroniques sont déclarées par 13 % des 16-24 ans, c'est-à-dire évidemment beaucoup moins que chez l'ensemble de la population âgée de 16 ans ou plus (36 %). Plus l'âge augmente et plus on observe de maladies chroniques.

Bien que moins touchés par ces maladies chroniques, 10 % des jeunes déclarent quand même des limitations d'activité. Le détail de ces pathologies montre toutefois que leur gravité est plus faible en moyenne que celle observée aux âges plus avancés. Il s'agit des maladies de la peau, des troubles de la vision, des pathologies liées à l'asthme et qui sont en moyenne moins handicapants que pour les personnes plus âgées. En revanche les jeunes, en particulier les adolescents, évoquent des maladies ou des problèmes psychiques qui peuvent potentiellement avoir une incidence à des âges plus avancés.

D'autres problèmes de santé sont particulièrement importants à cet âge, notamment en lien avec les parcours futurs. C'est le cas du surpoids et de l'obésité qui concernent deux jeunes sur dix entre 18 et 24 ans avec des évolutions un peu différentes pour les garçons et les filles. Si l'obésité touche relativement peu de jeunes adultes en France par rapport à d'autres pays européens, elle apparaît en progression en particulier chez les jeunes femmes. Les cas de surpoids augmentent également. Or, un grand nombre d'études montrent que l'obésité, ou même un surpoids, chez les jeunes femmes a un effet extrêmement important sur leur parcours futur, notamment professionnel, même si ces personnes perdent du poids.

Le surpoids de jeunes au moment de l'entrée dans la vie adulte, par des mécanismes liés à l'apparence, liés à des discriminations, aura, toutes choses égales par ailleurs, des effets sur leur parcours. Il y a une interaction forte entre ces questions de santé et les niveaux de ressources au moment de l'entrée des jeunes dans la vie adulte. Mais certains facteurs peuvent avoir des conséquences directes à cet âge-là, notamment sur la santé psychique ou mentale, compte tenu de la

perception de son corps et de l'importance de l'apparence pour les jeunes. L'insatisfaction de son corps est beaucoup plus importante chez les jeunes filles avec 42 % des adolescentes qui se voient un peu ou beaucoup trop grosses en France, contre 20 % des garçons, d'après les enquêtes HBSC (*Health Behaviour in School-aged Children*) auprès des élèves de troisième.

C'est une thématique qui ressort particulièrement à cet âge et qui a des conséquences sur les pratiques des jeunes, par exemple de régime. Or, les enquêtes de santé réalisées en milieu scolaire par la DREES en classe de 3^e montrent que 14 % des élèves de 3^e en France sont en surpoids et 4 % sont obèses. Il y a donc un décalage entre la corpulence réelle des adolescents et la perception qu'ils en ont, notamment les jeunes filles, qui peut avoir des conséquences en termes de comportements, allant jusqu'à des pratiques à risque comme les restrictions alimentaires. Une collégienne sur cinq en classe de 3^e déclare ainsi suivre un régime contre 5 % des garçons. En outre, près d'une collégienne sur quatre qui déclare ne pas faire de régime pense en avoir besoin, avoir besoin de perdre du poids, et même 15 % des garçons le pensent aussi. Cette part relativement élevée chez les garçons ne se retrouve pas tellement à d'autres âges.

Comme je l'ai annoncé rapidement en introduction, l'adoption de comportements à risque concerne l'ensemble de ces jeunes adultes, mais ils ne sont pas exactement les mêmes pour les garçons et les filles. Très schématiquement, les problématiques de recherche de plaisir, d'adrénaline sont plus présentes chez les garçons, avec une sociabilité masculine qui peut tourner autour d'un certain nombre de pratiques à risque, tandis que des problèmes plus intériorisés caractérisent plutôt les filles. Ces tendances se retrouvent notamment dans la consommation d'alcool ou de tabac et la sexualité.

S'agissant de l'alcool, il est expérimenté parfois dès le plus jeune âge. Dans les enquêtes scolaires, on observe que dès le CM2 un enfant sur deux a déjà consommé de l'alcool. Au lycée évidemment, cette pratique se généralise et presque la totalité des garçons et des filles ont déjà consommé de l'alcool. Seule une minorité n'en a pas consommé. À 17 ans, 77 % des jeunes, soit plus des trois quarts, déclarent avoir bu de l'alcool au cours du mois écoulé. La consommation régulière d'alcool, c'est-à-dire les jeunes qui déclarent avoir bu au moins dix fois au cours du mois passé, mérite une attention particulière. Cette consommation régulière a progressé, en particulier depuis 2008, avec un jeune sur dix qui déclare en avoir bu au moins dix fois au cours du mois écoulé.

Les garçons sont plus concernés par la consommation d'alcool, avec plus de 5 points d'écart par rapport aux filles à l'âge de 17 ans (80 % contre 64 %) et plus la régularité de la consommation va augmenter, plus cet écart va être important. On observe par ailleurs une croissance des ivresses répétées et régulières pour les garçons comme pour les filles. Cette pratique à l'origine plutôt masculine tend à progresser chez les jeunes filles depuis une dizaine d'années. En définitive, un jeune sur deux déclare avoir été ivre au moins une fois dans l'année.

Pour ce qui est du tabac, plus de 30 % des jeunes de 17 ans fument quotidiennement. On observe que l'expérimentation est un peu plus tardive que pour l'alcool. Toutefois, 6 % des enfants en CM2 disent avoir déjà fumé une cigarette et sont effectivement un peu moins nombreux que pour le premier verre d'alcool. Ceci peut être lié à des représentations sociales concernant la légitimité de ces pratiques, et au rôle de l'environnement familial.

À 17 ans, 68 % des jeunes déclarent avoir déjà fumé. Les filles sont un peu plus nombreuses que les garçons à avoir déjà expérimenté la cigarette à cet âge-là et elles sont aussi un peu plus nombreuses à fumer de manière occasionnelle, même si l'écart est relativement faible. Mais elles fument un peu moins souvent quotidiennement que les garçons. Cette consommation apparaît en légère augmentation. Après une baisse entre 2005 et 2008 de la consommation quotidienne du tabac chez les jeunes de 17 ans, qui apparaît notamment dans les enquêtes de l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies), on observe un rebond entre 2008 et 2011 qui concerne les filles comme les garçons. Alors qu'il y avait autrefois une forte différence entre garçons et filles, les comportements sont aujourd'hui très proches.

Pour ce qui est de la consommation de psychotropes et en particulier du cannabis, quatre jeunes de 17 ans sur dix déclarent en avoir consommé, une proportion qui est en baisse depuis le début des années 2000, mais qui semble se stabiliser. En fait, pour être précis, on observe une baisse de la consommation ponctuelle de cannabis. En revanche, pour ce qui est de la consommation quotidienne, elle est stable, avec autour de 3 % de jeunes qui déclarent en consommer quotidiennement dans les enquêtes de l'OFDT.

Un autre volet important en termes de conduites à risque à cet âge-là pour les filles comme pour les garçons concerne la sexualité. Aujourd'hui, les indicateurs d'entrée dans la sexualité montrent une utilisation élevée du préservatif lors du premier rapport sexuel (neuf jeunes sur dix ont entre 18 et 24 ans). On observe aussi une bonne couverture contraceptive

chez les adolescentes et les jeunes filles. Toutefois, dans les dernières enquêtes le recours à la pilule est en recul de 5 % sur les dix dernières années (2000-2010) et notamment chez les 20-24 ans. La part de grossesse non désirée reste élevée avant 25 ans avec 8 % des jeunes filles de 15-19 ans qui déclarent une grossesse non prévue au cours des cinq dernières années et 15 % chez les 20-24 ans. Mais les principales raisons citées ne sont pas tout à fait les mêmes pour les 15-19 ans et les 20-24 ans. Dans 44 % des cas chez les 15-19 ans, il s'agit d'un problème de préservatif, dans 29 % des cas d'un oubli de la pilule et dans 22 % des situations d'un rapport sans protection. Chez les 20-24 ans, c'est d'abord un oubli de la pilule qui est cité, le rapport à la contraception n'étant pas tout à fait le même à cet âge-là, suivi d'un problème de préservatif. Ceci nous amène à la question de la contraception et de l'IVG. En 2000, 12 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans et 16 % des 20-24 ans avaient déjà eu recours au moins une fois au cours de leur vie à la pilule du lendemain. En 2010, elles sont respectivement 42 % et 43 %. Le taux de recours à l'IVG des adolescentes âgées de 15 à 19 ans est quant à lui en légère diminution depuis 2006 : 27 000 jeunes filles ont eu recours à une IVG en 2011, soit un taux de recours de 14 pour 1 000.

Le pendant des pratiques à risque observées chez les jeunes hommes est la surmortalité masculine à cet âge, associée notamment à des morts violentes (accidents de la route). En 2010, la mortalité masculine est trois fois plus élevée entre 20-24 ans que celle des jeunes femmes. Deux tiers de ces décès sont dus à des causes dites externes, c'est-à-dire autres que médicales, au premier rang desquelles les accidents de la circulation qui représentent 33 % des décès masculins chez les 15-24 ans. Viennent ensuite les suicides (17 %), puis les autres causes externes, comme les intoxications, les chutes, les homicides qui représentent 15 % des décès chez les jeunes hommes. Tout cela peut évidemment être en partie lié à des comportements à risque comme la consommation d'alcool ou de psychotropes.

Si les décès par suicide sont importants chez les jeunes hommes, la prévalence des idées suicidaires et des tentatives de suicide est plus élevée pour les jeunes filles. Selon le baromètre Santé de 2010, 4,4 % des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans déclarent avoir eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois, 2 % avoir tenté de se suicider. Ces taux sont plus bas chez les garçons, même s'il faut les différencier selon les tranches d'âges ou les milieux sociaux. L'Observatoire national du suicide piloté par la DREES depuis l'année dernière, travaille en particulier sur les questions liées au suicide des jeunes, des minorités sexuelles et plus généralement sur la santé mentale de la jeunesse et permettra à terme d'être plus précis sur cette thématique importante.

Un point important pour conclure : le panorama présenté aujourd'hui sur la santé des jeunes oblige à mobiliser des données assez éparpillées, des sources qui sont sur des champs différents, qui ne concernent pas forcément les mêmes tranches d'âges et qui ne posent pas toujours les questions de la même manière. On a notamment des difficultés quand on veut étudier finement les inégalités sociales de santé et relier la question des ressources et des revenus aux thématiques de santé. De ce point de vue, l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) que prépare la DREES, aura un véritable apport puisqu'un certain nombre de questions sur la santé vont pouvoir être précisément reliées aux ressources qui sont le cœur de l'enquête. Elle permettra notamment des développements pour les 18-24 ans en termes d'état de santé, de couverture complémentaire, de renoncement aux soins, d'obésité et d'indice de masse corporelle.

En résumé, les jeunes sont globalement en bonne santé, mais ont des comportements à risque qui pèsent sur leur santé future et dans une certaine mesure sur leur santé présente et qui caractérisent vraiment les comportements de santé à cet âge-là. Des données plus précises sont nécessaires pour étudier les inégalités sociales de santé, même si un certain nombre de sources le permettent déjà. ENRJ représentera ainsi une source d'informations vraiment riche pour approfondir les connaissances sur la santé des 18-24 ans.

Olivier Galland

Merci beaucoup pour ce parfait timing. La présentation justement de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) se fait maintenant à trois voix. D'abord Mickaël Portela nous présente les enjeux de ce nouveau dispositif d'enquête nationale et la difficulté à mesurer les ressources des jeunes. Raphaëlle Rivalin puis Laura Castell présenteront l'enquête elle-même et les différents thèmes qu'elle aborde. Enfin Mickaël Portela fera le lien avec l'enquête qualitative menée parallèlement à l'élaboration du questionnaire de l'enquête nationale.

Mesurer les ressources et la pauvreté des jeunes adultes – Quels enjeux du nouveau dispositif d'enquête nationale sur les ressources des jeunes ?

Laura Castell (INSEE), Mickaël Portela et Raphaëlle Rivalin (DREES)

Mickaël Portela – Lors de l'introduction d'Olivier Galland et des deux présentations précédentes, on a pu constater qu'il y avait un certain nombre de difficultés à mesurer les ressources des jeunes et à obtenir une mesure claire de leur pauvreté. Il s'agit donc de voir maintenant quels sont les enjeux du nouveau dispositif d'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ), notamment en revenant sur toutes les difficultés qu'on peut observer dans la mesure des ressources des jeunes. Cette intervention se déroule en trois temps : d'abord, comprendre pourquoi on observe une mauvaise mesure des ressources des jeunes adultes ; ensuite, présenter ENRJ et les thèmes qu'elle aborde ; enfin, faire le lien avec la présentation qui va suivre sur les apports complémentaires qu'a pu fournir l'enquête qualitative de la DREES réalisée par le Credoc sur l'analyse des ressources des jeunes.

Pourquoi observe-t-on une mauvaise mesure des ressources des jeunes ? Cela recouvre cinq points essentiels. Le premier point, concerne la non prise en compte des aides de la parentèle, la parentèle en tant que cercle familial élargi, mais qui pour l'essentiel sont des aides des parents. La deuxième difficulté tient au fait que les ressources des jeunes s'inscrivent dans un parcours en perpétuelle mutation. Ce point a été très bien démontré, que ce soit en introduction ou dans la présentation de Bertrand Lhommeau. En troisième lieu, il s'agit de la difficile mesure du travail des étudiants. Dans la mesure des ressources des jeunes, la plupart des enquêtes ont du mal à bien appréhender ce que représente le revenu propre des étudiants. Le quatrième point, porte sur la pertinence d'adopter une mesure des conditions de vie des jeunes similaire à celle appliquée à l'ensemble des adultes. Les normes usuelles de la mesure des conditions de vie sont-elles adaptées pour les jeunes ? Enfin, un dernier point concerne la difficile représentativité des échantillons de jeunes déjà évoquée précédemment.

Sur l'aide des parents, Isabelle Robert-Bobée a publié en 2002 une étude qui utilisait l'enquête jeunes et carrières de l'INSEE, une enquête statistique française qui permettait de mesurer l'apport des aides familiales dans les ressources des jeunes¹. Sur la base des seules ressources des jeunes, elle constatait que 90 % d'entre eux (19-24 ans) se retrouvaient en dessous du seuil de pauvreté, mais ils n'étaient plus que 20 % dans ce cas une fois incluses les aides de la famille. Les choses changent ainsi complètement du point de vue de la pauvreté des jeunes avec ou sans les aides fournies par les parents.

Il y a cette expression de Jean-Hugues Déchaux qui est assez intéressante, celle « d'économie cachée » de la famille où autour des ressources propres des jeunes, il faut également considérer l'aide qui peut être apportée par les parents². L'enquête de l'INSEE sur le budget des familles permet d'observer cette aide apportée notamment par les parents. Une exploitation qui avait été faite par Herpin et Déchaux (2004)³ montre que le montant de l'aide reçu par les jeunes est à peu près quatre fois supérieur à celui reçu par les 45-54 ans (tableau).

Pour les aides offertes, se produit un phénomène inverse. L'aide offerte par les jeunes de 18 à 24 ans est d'environ 200 euros et de 950 euros par les 45-54 ans. Les aides offertes par les ménages dont la personne de référence a entre 45 et 54 ans et qui ont au moins un enfant hors ménage étudiant, sont quant à elles nettement plus importantes. Cette contribution importante aux ressources des jeunes observée dans ce tableau provient *a priori* de leurs parents. S'agissant de la décomposition de ces aides, Olivier Galland avait justement posé cette question à Bertrand Lhommeau à la fin de sa présentation : comment appréhende-t-on et distingue-t-on les ressources et les aides apportées par les parents, notamment les transferts financiers réguliers et les autres formes d'aide ? S'agissant des transferts en espèces, toujours à partir de l'enquête Budget de Famille, les montants se situent autour de 25 % du montant total des aides reçues par les jeunes.

¹ Robert-Bobée I., 2002, « Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *Insee Première*, n° 826, février 2002.

² Déchaux, J.-H., 2007, *Sociologie de la Famille*, Repères, La Découverte ; Déchaux, J.-H., 1994, « Les trois composantes de l'économie cachée de la parenté », *Recherches sociologiques*, vol. 25, n° 3, pp. 37 à 52.

³ Herpin N., Déchaux J.-H., 2004, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et statistique*, n° 373, INSEE.

Il ne s'agit donc pas de l'essentiel des aides. Les autres aides passent par des cadeaux, le financement du loyer et ces aides-là sont beaucoup plus difficiles à cerner dans les systèmes statistiques existants sur les ressources.

Les aides au moment du départ du foyer parental des enfants (Herpin et Déchaux, 2004)

	Reçu par les 18-24 ans	Reçu par les 45-54 ans	Offert par les 18-24ans	Offert par les 45-54 ans	Offert si au moins un enfant hors ménage et étudiant
Montant total en euros par an	2 340 = 100 %	532 = 100 %	224 = 100 %	950 = 100 %	2 493 = 100 %
Montant en espèces (en %)	25	30	15	33	28
Cadeaux achetés (en %) <i>dont loyer, mise à disposition d'un logement, factures, etc.</i>	75	70	85	67	72

Champ • Ménages dont la personne de référence est âgée de 18 à 24 ans et de 45 à 54 ans.

Sources • Enquête Budget de Famille, 2000-2001, INSEE.

Le deuxième point qui pose problème concerne la temporalité de la mesure de la pauvreté et des ressources des jeunes. Traditionnellement quand on veut définir un taux de pauvreté ou connaître le niveau des ressources, on raisonne en moyenne annuelle. Mais pour un jeune qui vient d'accéder à l'emploi après avoir terminé ses études en milieu d'année, cela ne veut pas dire grand-chose de regarder les six premiers mois où il était en formation et ne travaillait pas. En moyenne annuelle, les résultats seront nécessairement biaisés. Dans l'étude de Bertrand Lhommeau, il y avait une modalité dans laquelle on isolait les étudiants qui avaient terminé leurs études au cours de l'année. On les isolait parce qu'il n'était pas très cohérent de mesurer leurs ressources alors qu'ils débutaient en cours d'année pour la première fois une activité professionnelle. À cette période de la vie où tout évolue très vite, cette mesure annuelle s'impose moins. Il faut essayer d'avoir dans les enquêtes une bonne compréhension des moments de la décohabitation, de la mise en couple, de la fin des études, de l'entrée dans la vie active, de toutes ces étapes du cycle de vie, afin de bien appréhender les ressources des jeunes.

Il y avait un autre point qui a été également abordé dans les autres présentations : les parcours sont en perpétuelle mutation et on a tendance à vouloir adopter toujours une même mesure en termes de ménage, parce qu'on raisonne systématiquement en termes de ménage dans les travaux sur les ressources. On étudie ainsi un ménage de jeunes ou un ménage de parents, et on fait toujours l'hypothèse d'une mise en commun des ressources au sein du ménage. Toutefois, chez les très jeunes ménages en constitution ou dans d'autres circonstances, ce n'est pas toujours évident. Dans l'étude qualitative menée par le Credoc, on voyait bien que dans certaines situations, les jeunes sont indépendants financièrement mais toujours chez leurs parents. Certes, ils ne vont pas déclarer qu'ils ont un budget séparé, mais ils ne partagent pas nécessairement leurs ressources avec leurs parents. C'est même dans une logique de préparer l'avenir. Les parents sont d'ailleurs souvent entièrement d'accord. Il n'y a pas toujours de partage des ressources au sein du ménage. Est-ce bien pertinent de vouloir alors raisonner en termes de ménage ?

Une situation similaire se retrouve aussi chez les jeunes en couple. Parfois dans cette situation, les aides des parents s'adressent à la personne, c'est-à-dire que l'on a un ménage avec deux jeunes et un parent va aider un jeune en particulier. Dans quelle mesure va-t-on rassembler tout ça dans un pot commun ? Y aura-t-il un vrai partage ? Ce n'est pas simple. Dans le cadre de l'enquête qualitative que nous avons menée une démarche un peu plus inductive a été adoptée sur le terrain. On demandait aux jeunes d'expliquer un petit peu leur ménage, de nous présenter comment ça fonctionnait. Parfois les jeunes indiquaient spontanément : « je vous donne les ressources de mon conjoint parce qu'on fait pot commun », mais d'autres fois pas du tout. Ça n'allait pas de soi et dans certains entretiens réalisés par les enquêteurs les analyses pouvaient être complètement différentes.

Si on s'écarte trop du parcours de vie, l'analyse en termes de ressources des jeunes paraît plus difficile, notamment la mesure de la part du travail dans ces ressources. Le problème se pose particulièrement pour les étudiants. Trois sources permettent de mesurer l'activité professionnelle des jeunes durant leurs études⁴ : l'enquête Emploi de l'INSEE, les en-

⁴ Il s'agit des enquêtes qui ont pu faire l'objet d'études spécifiques sur l'emploi des jeunes étudiants. L'enquête de référence sur les revenus des Français étant l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'INSEE.

quêtes statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV) de l'INSEE utilisées pour la première présentation, et l'enquête conditions de vie des étudiants, mais qui s'intéresse uniquement au champ des étudiants et non à l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ou 25 ans. Pour les enquêtes Emploi et SRCV, il demeure quand même une certaine difficulté à capter à travers une seule question les emplois très occasionnels ou très ponctuels qui sont ceux des jeunes. Un jeune qui a fait un baby-sitting en début d'année ne va peut-être pas s'en souvenir six mois plus tard au moment de l'enquête. Ce sont les ressources les plus régulières qui sont les mieux recensées alors qu'on sait, au travers de travaux qualitatifs, que les ressources des jeunes et notamment les revenus issus du travail sont généralement un ensemble de ressources occasionnelles, ponctuelles, de petits boulots qui sont très difficiles à appréhender à partir de ces enquêtes. En fonction du mode de questionnement, les résultats peuvent même être assez divergents selon les enquêtes.

La mesure des conditions de vie pour les jeunes est également problématique. Pour les conditions de vie, on a une définition de leur mesure qui est très institutionnelle. Et puis, il y a par exemple l'article de Josiane Vero et Patrick Werquin⁵ publié en 1997 où les auteurs proposent une analyse des conditions de vie des jeunes au regard de leur insertion professionnelle. Ils abordaient justement cette idée : serait-il adéquat d'adapter la mesure des conditions de vie des jeunes ? Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir une approche qui tienne mieux compte de ce qui est important pour cette classe d'âge ? Ils mettaient notamment en avant l'importance des loisirs et de la culture pour les jeunes. Cela pose également la question de la pertinence de certains indicateurs sur les conditions de vie, par exemple les indicateurs de surpeuplement dans le logement. Quand on habite une chambre de bonne, l'indicateur de surpeuplement dans le logement n'est pas très pertinent parce qu'il s'agit d'une pièce occupée par une personne. Maintenant, si elle fait à peine 15 m² ! Tout un ensemble d'indicateurs pourraient être examinés en ce sens, et c'est l'enjeu d'ENRJ de trouver des moyens d'observation plus pertinents.

Enfin, quelques difficultés sont liées à la construction des enquêtes existantes permettant de mesurer les ressources des jeunes. Comme on l'a vu, dans la plupart de ces enquêtes les jeunes vivant en collectivité ne sont pas pris en compte. Or, c'est une situation fréquente pour cette classe d'âge, qu'elle partage avec les personnes les plus âgées. Cela concerne les cités universitaires, les logements étudiants ou les internats. Un dernier problème touche à la mobilité résidentielle des jeunes. On estime le taux de mobilité annuelle des jeunes à environ 30 %. Pour suivre les jeunes à partir d'un échantillonnage d'enquête effectué un an ou un an et demi auparavant, cela devient compliqué parce qu'on ne va pas nécessairement retrouver ces jeunes-là. Un dernier aspect pour réaliser l'enquête est plus spécifique au mode de vie des jeunes adultes. Il faut notamment pouvoir les rencontrer à des moments où ils sont chez eux, à leur domicile, ce qui n'est pas toujours très simple.

C'est maintenant au tour de Raphaëlle Rivalin et de Laura Castell de vous présenter ENRJ et ses apports sur tous ces points.

Raphaëlle Rivalin – Nous allons vous présenter tout d'abord ENRJ et dans un deuxième temps les apports de cette enquête pour mesurer les ressources des jeunes et analyser les solidarités familiales. Il s'agit d'une enquête nouvelle qui a reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique en octobre 2013. C'est une enquête ponctuelle qui se donne comme objectif premier de décrire le plus finement possible les différentes ressources financières et en nature des jeunes, et en second lieu de connaître le poids de l'aide qui est fournie au jeune adulte dans le budget des parents. Elle couvre le champ des jeunes adultes de 18 à 24 ans qui résident en France.

Pourquoi s'être limité à cette tranche d'âge des 18-24 ans ? D'une part, les jeunes de moins de 18 ans sont mineurs et il aurait fallu avoir un accord parental pour les enquêter. D'autre part, les moins de 25 ans ne sont pas éligibles au RSA, hormis les jeunes parents isolés ou ceux qui justifient une certaine durée d'activité professionnelle (RSA jeune). Au-delà de cet âge, le questionnaire aurait dû être élargi à d'autres prestations sociales. Enfin, la source de référence française sur les revenus, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'INSEE, ne permet pas de mesurer convenablement les ressources des jeunes adultes (de moins de 25 ans). Cela conduit notamment l'INSEE à retirer les jeunes étudiants vivant dans un logement autonome de moins de 25 ans du champ de calcul des indicateurs d'inégalités de revenus et de niveau de vie, et en particulier du taux de pauvreté.

⁵ Vero J., Werquin P., 1997, « Un réexamen de la mesure de la pauvreté – Comment s'en sortent les jeunes en phase d'insertion ? », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, INSEE, pp. 143-158.

Le dispositif de cette enquête est constitué de trois questionnaires. Un questionnaire introductif qui permet de repérer si ce ménage enquêté comprend au moins un jeune adulte qui est éligible à l'enquête. Cela donnera ensuite l'occasion de sélectionner aléatoirement le jeune qui sera enquêté. Pour remplir son objectif d'une mesure adéquate des ressources des jeunes, l'enquête a également un système de double interrogation : d'une part le questionnaire qui s'adresse au jeune adulte, d'autre part celui destiné aux parents.

Le questionnaire « jeune adulte » a un temps de passation d'environ 45 minutes. Il a pour objectif de connaître les caractéristiques individuelles des jeunes et d'analyser la relation qu'ils entretiennent avec leurs parents. Il permet d'identifier les ressources de ces jeunes, qu'elles proviennent d'activités rémunérées ou de transferts sociaux, mais également des apports financiers ou en nature reçus de leurs parents. Ce questionnaire permet aussi d'appréhender les conditions de vie de ces jeunes adultes.

Le questionnaire « parents », quant à lui, a un temps de passation d'environ 30 minutes. Il est administré à un seul parent si les parents vivent ensemble ou bien aux deux parents si ceux-ci vivent séparément. Ce questionnaire a notamment pour objectif de mettre en regard l'évaluation faite par les jeunes adultes des aides qu'ils ont reçues et celle qu'en font les parents. Il permet aussi de mesurer l'importance des transferts familiaux. Par contre, les parents ne sont pas interrogés sur le détail de leurs revenus, car ces ressources sont récupérées par ailleurs à partir d'un appariement avec des sources administratives, notamment avec les fichiers de revenus sociaux et fiscaux de 2014. Ceci permet d'alléger considérablement le questionnaire « parents ».

L'échantillon d'arrivée de cette enquête est un échantillon attendu de 5 000 jeunes adultes répondants, dont 4 000 vivant en logement ordinaire et plus de 1 000 en communauté. Ces communautés peuvent être des internats, des foyers d'étudiants, des foyers de jeunes travailleurs, des cités universitaires, des casernes... Pour compléter cet échantillon, on aura également 6 000 parents répondants, 20 % des jeunes du champ ayant des parents qui vivent séparément.

On interroge notamment les jeunes adultes dans les communautés, les structures collectives car ces jeunes résidant en communauté représentent de fait une proportion non négligeable de la jeunesse et qu'ils peuvent avoir des caractéristiques spécifiques (relations avec les parents, type d'aide des parents, sources d'apport des ressources, recours aux soins...). Leur absence dans l'échantillon risquerait de créer un biais de sélection et d'estimation de l'aide apportée aux jeunes par les parents. Mais ceci implique aussi par conséquent un protocole de collecte adapté.

Les jeunes de 18-24 ans forment également une population qui est particulièrement difficile à enquêter et à joindre. Ils ont une mobilité résidentielle importante et aussi des horaires atypiques marqués par des temps de sociabilité et de loisirs en dehors du domicile plus nombreux que pour les autres groupes d'âges. Pour remédier à cela, on a eu recours à un mode de collecte multiple et souple pour assurer une interrogation dans les situations les plus diverses et notamment pour des jeunes adultes peu présents en fait dans leur logement. Sachant que l'interrogation en face-à-face est privilégiée partout où c'est possible, l'enquête pourra dans certains cas se dérouler par téléphone et également exceptionnellement *via* Internet pour certaines situations précises sur lesquelles je reviendrai par la suite.

Il s'agit non seulement de prendre en compte la mobilité des jeunes adultes et notamment la décohabitation, mais aussi toutes les formes d'habitat⁶ de ces jeunes, ceci étant susceptible de modifier largement leur situation financière. Quatre moyens seront utilisés pour appréhender cette mobilité et ces formes d'habitat. Tout d'abord, le questionnement portera sur l'ensemble des lieux de vie des jeunes car 15 % des jeunes adultes de 18-24 ans vivant en logement ordinaire sont multirésidents. Un autre moyen consistera à « rattraper » des jeunes adultes ayant décohabité depuis la date de constitution de l'échantillon (au 1^{er} janvier 2013). En effet, au moment de la réalisation de l'enquête au dernier trimestre 2014, ces informations sur le logement auront presque deux ans. Dans ce laps de temps, environ 30 % des logements comprenant en janvier 2013 au moins un jeune adulte éligible à l'enquête n'en auront plus aucun au moment de la collecte. Pour pallier cette difficulté, on interrogera également par téléphone les jeunes adultes issus de ces ménages où vit encore au moins un de leurs parents et qui auront quitté le logement depuis le 1^{er} janvier 2013. Le troisième dispositif prévoit la mise en place d'un questionnaire de rattrapage pour les jeunes adultes résidant habituellement en France chez leurs parents, mais qui séjournent temporairement à l'étranger pendant quelques mois au moment de l'enquête. Il s'agit d'une population très restreinte, mais qui est néanmoins spécifique et que l'on tient à enquêter. On proposera à ces jeunes un questionnaire

⁶ Il s'agit d'une part de la différence entre habitat collectif et habitat individuel, mais aussi de l'opposition entre logement principal, logement secondaire et multi-résidence plus généralement.

allégé *via* Internet. Enfin le quatrième procédé prévu pour compléter la prise en compte de la mobilité des jeunes et des formes d'habitat, consiste à enquêter les jeunes adultes résidant dans les communautés. C'est une population spécifique qui, comme on l'a vu précédemment, est rarement intégrée dans les enquêtes auprès des ménages. 1 000 jeunes seront interrogés dans 200 communautés. Un protocole de prise de contact et d'échantillonnage particulier est mis en place pour ces communautés. Il consiste en un premier contact, une pré-enquête auprès des communautés qui a lieu en ce moment au 1^{er} trimestre 2014, afin de recueillir des informations statistiques et de cadrage sur les communautés enquêtées. Cela permettra de faciliter par la suite les futurs contacts entre l'enquêteur et la communauté et également de limiter lors de la collecte les situations de « hors-champ ». Toujours dans le cadre de ce protocole de prise de contact et d'échantillonnage, un mode de sélection spécifique des jeunes adultes enquêtés sera fondé sur des rangs de questionnement mis à la disposition de l'enquêteur lors de la collecte. Une partie du questionnaire sera en outre adaptée aux caractéristiques du logement en communauté.

Laura Castell – Je vais maintenant conclure la présentation d'ENRJ par les différents thèmes qui sont abordés dans l'enquête et qui cherchent notamment à répondre aux enjeux présentés par Mickaël Portela en première partie. Le premier enjeu essentiel pour cette enquête, c'est bien sûr de mesurer les aides apportées par les parents. L'idée étant de les appréhender le plus finement possible, puisqu'on a vu qu'il peut s'agir d'aides assez spécifiques que l'on aura tendance à oublier, surtout si elles sont plutôt ponctuelles, ou en tout cas à évaluer de façon assez approximative. La démarche consiste à adopter un questionnaire vraiment détaillé pour vérifier sur les différents postes abordés s'il y a eu aide des parents ou pas, de quel montant et quelle en a été la fréquence. Ces aides vont d'une aide financière régulière, que l'on capte en effet dans d'autres enquêtes, à des aides financières plus ponctuelles. Un des aspects importants de l'aide, et également appréhendé, concerne le logement et pas seulement à travers le financement d'un loyer, mais aussi par la mise à disposition du logement ou l'aide à la recherche d'un logement. Enfin, un certain nombre d'aides en nature sont particulièrement importantes entre parents et enfants, une aide à l'alimentation, ou une aide à la recherche d'emploi par exemple. Tout cela est largement détaillé dans l'enquête. La robustesse de la collecte des informations sur ces aides va de plus s'appuyer sur le double questionnement, à la fois des jeunes et des parents, afin de confronter en partie les réponses des uns et des autres. Notamment, le questionnement des parents devrait nous permettre de mieux connaître les aides dont le jeune n'aurait pas eu forcément connaissance, des aides qui seraient directement payées par les parents et dont le montant ne serait pas très bien connu par les jeunes.

Ce volet sur l'aide est aussi élargi à d'autres aidants en dehors des parents, notamment au conjoint ou à d'autres personnes de la famille, avec un questionnement certes moins précis mais qui nous permettra quand même d'évaluer le montant et la fréquence de ces aides. Enfin, les jeunes qui habitent chez leurs parents peuvent en retour leur apporter une aide, notamment une aide en nature, mais aussi éventuellement une aide financière.

Le deuxième point essentiel pour mesurer les ressources des jeunes, c'est bien sûr leurs ressources provenant des revenus du travail. Il s'agit là de passer en revue l'ensemble des revenus d'activité sous toutes leurs formes, quelle qu'en soit la fréquence – y compris les activités très ponctuelles et pas nécessairement régulières –, d'en connaître le montant et la nature (petits boulots ou emplois plus réguliers). C'est-à-dire que ces emplois soient déclarés ou non déclarés. Pour ces raisons, la notion de revenu du travail est abordée dans une acception très large, invitant le jeune à évoquer des activités auxquelles il n'aurait pas pensé spontanément. En parlant d'activité rémunérée, en donnant des exemples incitant le jeune à mentionner des petits boulots comme du baby-sitting, des cours particuliers, etc., en prévoyant un module spécifique pour les emplois pendant les vacances qui détaille bien ces différents emplois et les périodes où ils ont pu avoir lieu, l'objectif est donc de rassembler l'ensemble des activités rémunérées.

En dehors de ces deux points vraiment essentiels dans l'enquête, on a essayé de chercher à répondre à deux enjeux dont a parlé Mickaël Portela. Le premier, c'est la mesure des conditions de vie des jeunes et le deuxième, c'est la prise en compte du parcours de vie et de la mobilité des jeunes adultes.

En termes de conditions de vie, on n'a pas intégré l'ensemble des indicateurs classiques propres à d'autres enquêtes, mais on a privilégié trois dimensions. La première, c'est la mesure en termes de privation, y compris celle se rapportant aux loisirs. Cette notion de privation est plus large et différente de celle utilisée habituellement en population générale. Par ailleurs, un questionnement plus spécifique sur le recours aux soins et la santé, qui est un enjeu important et un indicateur de condition de vie (confort dans le logement) non négligeable, est aussi prévu dans l'enquête. Enfin, le questionnement assez détaillé sur le logement nous permet d'avoir d'une part une approche en termes de conditions de vie, et d'autre part

d'évaluer la valeur du logement dans le cas où le jeune adulte n'est pas locataire. Comme le disait Bertrand Lhommeau dans sa présentation, il s'agit d'avoir une mesure plus fine des conditions de logement concernant les jeunes adultes qui disposent d'un logement gratuit et de prendre en compte cet élément dans leurs ressources.

Enfin, la prise en compte du parcours des jeunes est intégrée dans l'enquête de trois façons principales. La première est d'examiner la situation des jeunes par trimestre et non de façon annuelle, avec un calendrier détaillé pour observer l'évolution au cours des trimestres et obtenir un niveau de ressources en référence à une situation spécifique et non globale sur l'année. Le deuxième point a trait au partage des ressources au sein du ménage à partir d'une approche soit individuelle, soit par ménage. Dans ENRJ c'est plutôt le choix d'une mesure individuelle des ressources qui a été privilégié, mais l'ajout de certaines questions permet néanmoins de recomposer *a posteriori* une approche au niveau du ménage. Pour conclure, le troisième point important pour vraiment prendre en compte le parcours des jeunes est d'aborder la question de l'autonomie. Cela passe par une approche biographique à la fin du questionnaire qui permet de faire la relation entre les ressources des jeunes et leur processus d'autonomisation.

L'enquête permettra bien sûr d'étudier beaucoup d'autres aspects concernant notamment le taux d'effort des parents. La compréhension du partage des ressources au sein des fratries sera également permise grâce au questionnaire « parents ». Il s'agira aussi de comprendre dans quelle mesure les relations entre les parents et leurs enfants peuvent influencer la nature, la fréquence, les montants des aides apportées au travers des questions posées à la fois aux jeunes et aux parents sur les relations qu'ils entretiennent.

L'enquête aura lieu entre octobre et décembre 2014 et les premiers résultats seront, on l'espère, disponibles courant 2015.

Mickaël Portela – Un mot de transition pour montrer le lien entre la construction de l'enquête statistique (ENRJ) et l'apport de l'enquête qualitative de la DREES menée par le Credoc qui va vous être présentée. Pour la mise en place d'un nouveau dispositif statistique, il est très fortement recommandé de s'appuyer au préalable sur des éléments d'enquêtes qualitatives afin de pouvoir tester les hypothèses construites pour l'élaboration du questionnaire d'une enquête statistique. Nous n'avons pas pu mener ce travail en amont, mais l'avons fait parallèlement. Cela a fonctionné comme un véritable dispositif. C'est-à-dire qu'on a pu tester nos hypothèses, en direct, à partir de l'enquête qualitative : par exemple vérifier qu'on ne se trompait pas en n'allant enquêter que les parents des jeunes adultes. On s'était posé la question pour les grands-parents qui aident aussi. L'enquête qualitative nous a permis d'arbitrer sur ce choix dans notre enquête statistique. Elle nous a ainsi permis de tester beaucoup de nos autres hypothèses. Elle apporte aussi tout un ensemble d'observations que l'on ne va pas pouvoir suffisamment détailler dans l'enquête statistique.

Ce sont ces éléments de l'enquête qualitative que nous allons présenter autour de deux grands axes d'étude. Un premier axe important est développé autour des ressources et des processus d'accès à l'indépendance. Dans quelle mesure un certain niveau de ressources, des compositions différentes de celles-ci et des profils des ressources vont-ils déterminer des parcours différents pour les individus ? Un deuxième volet de l'aide est abordé ensuite, mais qui sera surtout développé dans des travaux à venir, concerne la norme de l'aide au niveau des parents et plus largement de la parentèle. Comment les jeunes adultes se font-ils aider ? Qui sont les aidants ? Qu'est-ce qui caractérise et qui pourrait expliquer cette aide des parents ? Comment eux-mêmes en parlent-ils ? On va un peu en parler dans la présentation des résultats de l'enquête qualitative, mais cela fera l'objet à mon avis de nombreux travaux de la DREES par la suite.

Olivier Galland

Merci de cette transition. La présentation des premiers résultats de l'enquête qualitative réalisée par le Credoc avec la DREES va débiter par une première intervention d'Élodie Alberola sur la méthodologie de l'enquête.

Des profils de ressources différents pour des parcours d'autonomie distincts

Le rôle des parents, de l'État et du travail dans le processus d'autonomisation des jeunes adultes

Élodie Alberola (Credoc), Mickaël Portela (DREES)

Élodie Alberola – Je vais vous parler de l'enquête qualitative réalisée auprès de jeunes de 18 à 24 ans qui, vous l'avez compris, ont été difficiles à approcher au sens propre comme au sens figuré. Il s'agissait d'arriver effectivement à trouver ces jeunes et d'essayer de déployer ou de déplier l'ensemble des ressources de ces jeunes pour comprendre leur articulation et surtout leur nature, leur origine et leur fréquence. Différents profils de ressources ont pu être discernés à partir de l'enquête que nous avons essayé de relier à des parcours d'autonomie distincts. Ceci pour mieux comprendre, comme cela a été annoncé, le rôle des parents, de l'État et du travail dans ce que nous avons nommé un processus d'autonomisation des jeunes adultes.

Quelques mots de méthodologie pour bien comprendre cette enquête qualitative. Je vais d'abord vous parler du recrutement. Cette enquête qui a une vocation nationale et qualitative nous a conduits à élaborer bien évidemment une méthodologie qui garantit la diversité des profils des répondants, jeunes et aidants. La spécificité de notre enquête qualitative était d'associer un jeune et un aidant identifié comme principal par le jeune, d'assurer une diversité géographique, une diversité sociodémographique, y compris dans les territoires que nous avons retenus, et une diversité des aidants qui, comme nous allons le montrer, sont essentiellement les parents. Mais nous avons aussi des conjoints, des grands-parents, des sœurs et des frères parmi les aidants.

Six départements ont été choisis de manière raisonnée : les Bouches-du-Rhône, la Seine-Maritime, le Haut-Rhin, Paris, la Seine-Saint-Denis et le Nord ; selon les critères de diversification suivants : le taux d'urbanisation, de chômage, la proportion des moins de 25 ans, l'attractivité du territoire, qui est un facteur important notamment pour l'étudiant, et avec un objectif d'interrogation de 25 jeunes par département. En l'absence de bases de sondage et de coordonnées, il a bien fallu trouver ces jeunes. Le recrutement sur site et par méthode des quotas nous a permis de diversifier au maximum les profils des jeunes et aussi d'obtenir un certain nombre de profils spécifiques qui ont fait l'objet d'investigations particulières. Ce recrutement sur site et par quota était par ailleurs la méthode *a priori* la mieux indiquée pour établir une nécessaire relation de confiance avec le jeune et pouvoir effectivement conduire des entretiens qui ont été relativement longs, d'une heure en moyenne voire plus, sur des sujets souvent sensibles concernant leurs ressources – notamment, avec des jeunes en difficulté ou en grande difficulté, qui faisaient partie de notre échantillon.

L'autre difficulté de ce recrutement était liée au fait qu'il fallait aussi intégrer l'aidant du jeune à l'enquête. Il fallait donc avoir la confiance de nos jeunes. Les enquêteurs sont allés sur site, à la rencontre de jeunes dans l'espace public. On a diversifié bien évidemment au maximum les lieux de sociabilité et de rencontres : les centres-villes, les transports en commun, les lieux de loisirs, les bars, les salles de sports, les centres commerciaux, les lieux d'information et d'orientation pour l'emploi, les missions locales, les centres d'information et d'orientation et bien sûr les lieux d'étude (facultés, cités universitaires...). Les sites de recrutement ont été diversifiés au sein même de chaque département afin de favoriser la diversification des profils de jeunes.

Quelques mots sur le déroulement du recrutement, qui est un temps vraiment important dans cette enquête et qui nous a permis de trouver rapidement l'ensemble de nos jeunes. On leur a bien sûr présenté les objectifs de l'enquête et on a recueilli leur accord. Mais le recrutement s'appuyait également sur la passation d'un questionnaire très synthétique ciblé sur l'âge, le sexe, la nationalité, le niveau de diplôme, la situation familiale, la situation de logement ainsi que l'indication de leurs coordonnées. En définitive, 265 jeunes ont été recrutés pour pouvoir en interroger 157 en face-à-face puisque tous, je tiens à le préciser, ont été interrogés en face-à-face. L'idée était de les interroger dans leur environnement, la plupart du temps à domicile. Dans les quelques jours suivant le premier contact, le jeune a été sollicité pour s'assurer d'un rendez-vous. Ce rendez-vous était confirmé par mail, SMS, tous les moyens disponibles pour joindre le jeune.

Point important, les jeunes ont été dédommagés à hauteur de 30 euros chacun en bons d'achats. La plupart d'entre eux nous ont dit que ce n'était pas absolument déterminant, mais cela a pu convaincre certains. L'engagement des jeunes a été très positif puisque moins de dix rendez-vous n'ont pas été honorés durant nos investigations. L'interrogation a été réalisée de mars à juin 2013 auprès de 157 jeunes de 18 à 24 ans et de 47 aidants.

Quelques mots également sur l'entretien lui-même et les moments-clés de son déroulement. D'abord les entretiens étaient plutôt longs et systématiquement en face-à-face.

Dans un premier temps, l'amorce était faite sur la situation familiale et sociale actuelle du jeune et ses conditions de logement avec le récit d'une semaine type. Ensuite il s'agissait d'identifier par le récit les étapes estimées marquantes par le jeune dans un processus qu'on a nommé « d'autonomisation ». Une réflexion était menée sur ces étapes-clés. La responsabilité de l'enquêteur était importante puisque cela ne porte pas uniquement sur des épisodes positifs. Les épisodes plus négatifs dans la vie du jeune ont nécessité une petite relance ou « un petit focus » de la part de l'enquêteur car le jeune avait parfois du mal à évoquer ces moments un peu critiques, mais pourtant importants et formateurs dans son parcours.

Dans un deuxième temps il s'agissait d'identifier les ressources nécessaires au franchissement de ces étapes, afin d'étudier de manière conjointe la notion de ressource et la notion d'état dans le processus d'autonomisation. L'objectif était d'identifier quelles ressources avaient été mobilisées dans ce parcours, un capital social, économique ou culturel et surtout les personnes qui étaient associées au franchissement de ces étapes. Le recueil du sentiment du jeune vis-à-vis de l'entourage et de son libre choix représentait aussi un moment essentiel dans l'interrogation.

Troisième point majeur, le recensement et la quantification de l'ensemble des ressources perçues par le jeune sur l'année écoulée. La démarche consiste à approcher de manière individuelle les ressources du jeune pour comprendre concrètement, même si c'est compliqué, quelles sont ses ressources en propre et comment s'articule la diversité de nature de ces ressources. Le jeune a d'abord été sollicité sur une période précise, c'est-à-dire le mois précédent l'interview, pour obtenir un décompte tout à fait exhaustif de l'ensemble de ses ressources qu'elles soient financières ou en nature. C'est un exercice difficile. Comme évoqué précédemment, le jeune a eu souvent beaucoup de mal à reconstruire son quotidien, y compris sur le plan financier et encore davantage pour les aides en nature.

Cette première évaluation mensuelle était donc essentielle pour pouvoir ensuite l'extrapoler à l'année entière (les douze derniers mois). Cette échelle de temps était importante pour appréhender la saisonnalité des ressources, puisque les ressources et leur fréquence sont variables, leurs origines très diverses, mais aussi l'acquisition effective de ces ressources est très différente. Il fallait à la fois capter l'ensemble des événements marquants dans les ressources et l'obtention de ces ressources. Toutes les ressources ont été passées en revue, quelles que soient leurs origines, financières ou en nature : les revenus d'activité réguliers ou temporaires, les transferts publics, les aides au logement, les prestations familiales et les bourses ainsi que les transferts privés (transferts d'argent ou prise en charge par un tiers de dépenses spécifiques tel le permis de conduire, les billets de train, le forfait de téléphone et autres). Il fallait identifier aussi les dons en nature : repas pris chez les parents, hébergement, cadeaux de vêtements, prêts de véhicules qui ne sont pas rares.

Le quatrième point important dans ces entretiens portait sur la vision d'ensemble de ces aides perçues, leur montant total, la fréquence des aides et puis un questionnement sur l'identification et la place de l'aidant. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a une disjonction récurrente entre l'aidant financier du jeune principalement identifié et l'aidant que le jeune déclare comme personne ressource à interroger. C'est-à-dire que parfois l'aidant financier majeur n'était pas nécessairement identifié par le jeune comme son premier soutien. La notion d'accompagnement moral est en effet très présente. Un quart des jeunes n'identifient toutefois pas d'aidant et, comme on le disait en introduction, les parents sont cités comme aidants principaux dans huit cas sur dix.

Il fallait en dernier lieu recueillir le sentiment du jeune sur les ressources explorées et sur les étapes à venir de son parcours d'autonomie ainsi que sur les ressources qui y seraient associées. Voilà en quelques points très rapides le contenu des entretiens menés auprès des jeunes.

Le même exercice a été réalisé auprès des aidants. L'entretien avec l'aidant recouvre quatre moments-clés. L'idée était d'abord de préciser et de qualifier la nature de la relation entre aidant et aidé et de voir quelle était l'influence de cet aidant majoritairement pourvoyeur de ressources dans cette relation. Il fallait aussi identifier les étapes-clés du parcours de vie

du jeune et du rôle de l'aidant pour les confronter avec les propos du jeune lui-même et recueillir la conception de l'aidant. Il s'agissait également de reprendre l'inventaire des aides à destination du jeune dans leur nature, leur contexte et d'en évaluer l'impact durant le parcours du jeune. On interrogeait enfin l'aidant sur la vision de son rôle dans l'avenir.

Comme je vous l'ai dit, les ressources des jeunes dans cette étude qualitative relèvent d'une recette très personnalisée du montant de leurs ressources. L'approche individualisée des ressources du jeune est ici au centre de l'analyse. Il s'agit bien d'obtenir des informations propres au jeune, de savoir ce dont il dispose pour lui-même. Les conjoints (hors aidants déclarés) n'intègrent pas à proprement parler le protocole d'enquête et les ressources à ce titre n'ont été ni explorées ni reconstruites *a posteriori*.

L'enquêteur a eu fort à faire puisque, comme Mickaël Portela l'a rappelé tout à l'heure, la représentation des ressources est très liée à la vie du jeune, à son parcours de vie au moment où on l'interroge. Parfois, le rôle du conjoint est cité, parfois pas, ou bien les ressources sont globalement fusionnées ou pas par le jeune. Globalement, il faut retenir que l'ensemble des revenus des jeunes adultes agrège de multiples ressources : l'aide des parents, de la parentèle, les allocations logement, les bourses d'études, les autres allocations, les revenus du travail, les allocations de chômage, les revenus du conjoint dans certains cas. La composition de ces ressources dépend d'une recette qui est propre à chacune des situations d'âge, de niveau d'études, d'autonomie, de logement, de conjugalité et de situation sur le marché du travail ainsi que de l'origine sociale. La composition de ces ressources est donc particulièrement complexe.

Enfin, il faut évaluer le montant des ressources que l'on a pu identifier par cette enquête. Son calcul se fonde sur la moyenne des ressources mensuelles déclarées sur les douze mois précédant l'entretien, notamment pour prendre en compte la saisonnalité des ressources (les jobs d'été en particulier ou les dons financiers de fin d'année) et identifier certaines stratégies d'épargne puisque le financement des dépenses de l'année scolaire se fait souvent grâce aux jobs d'été. Seules les ressources monétaires ont été retenues : les revenus d'activité, l'aide de l'État, l'argent de poche et les frais pris en charge par un tiers¹. Les ressources en nature, comme l'hébergement et la nourriture, n'ont pas été valorisées financièrement. Elles sont déjà difficiles à identifier pour le jeune, les estimer monétairement est encore beaucoup plus compliqué pour lui.

Il était par ailleurs intéressant de privilégier une approche en termes de conditions de vie des jeunes pour intégrer l'apport de ces aides en nature en matière de conditions de vie. Elles sont ainsi restituées dans nos idéaux types en opérant notamment la distinction entre jeune hébergé et décohabitant.

En moyenne, le montant des ressources des jeunes est de 800 euros par mois, mais un tiers de nos jeunes perçoivent moins de 500 euros par mois. Les ressources financières des hébergés chez les parents sont moins élevées que celles des décohabitants. Mais comme on l'a vu, avec la prise en charge de la nourriture et de l'hébergement, ils ont un niveau de vie *a priori* équivalent voire supérieur aux décohabitants. Les décohabitants en activité ont le niveau de ressources le plus important, d'environ 1 000 euros par mois en moyenne, viennent ensuite les jeunes aidés par leurs parents, puis les jeunes ayant essentiellement une aide publique (bourses et minima sociaux). Mickaël Portela va décrire maintenant ce que représente l'aide des parents.

Mickaël Portela – L'aide des parents est une ressource fondamentale pour les jeunes qui prend des formes variées. Pourquoi l'aide parentale est-elle si importante ? Il existe en France, un système de protection sociale qui va aider en partie les familles, notamment avec le versement des allocations familiales qui peut aller jusqu'aux 20 ans du jeune, pour le complément familial jusqu'à 21 ans. Les foyers peuvent bénéficier de parts fiscales jusqu'aux 25 ans du jeune. Ces aides sont orientées en direction des parents. Pour les jeunes, en termes de revenu, il existe bien le RSA pour les jeunes parents isolés ou le RSA jeune, mais qui s'adressent à une population très restreinte parmi les moins de 25 ans. Hormis les allocations logement, il n'y a pas véritablement d'aides directes qui s'adressent aux jeunes. Parmi les aides fiscales, Bertrand Lhommeau nous parlait précédemment de la prime pour l'emploi, mais elle ne s'applique qu'à peu de jeunes. Dans certains travaux, le coût du financement de l'enseignement et de la scolarité réputés gratuits peut être considéré comme une aide financière indirecte aux jeunes. Les bourses universitaires versées sur critère social, en tenant compte du revenu des parents principalement, sont quant à elles directement versées aux jeunes. Il y a finalement peu d'aides directes fondamentalement adressées aux jeunes. En cas de difficultés, les parents sont souvent là. La solidarité familiale semble être une alternative.

¹ Mutuelle, factures EDF, assurance pour le logement, financement du permis, licence sportive.

Dans l'enquête qualitative apparaissent diverses formes d'aide parentale. Bien entendu, l'hébergement revient systématiquement quand les jeunes cohabitent avec leurs parents. L'hébergement gratuit, la prise en charge de la nourriture, avoir un toit. Dans les entretiens avec les parents reviennent souvent les expressions « leur donner un toit », « les nourrir ». Pour d'autres aides parentales, les formulations du type « c'est être sur les rails de l'autonomie » sont intéressantes car justement ces aides ont pour but d'accompagner le jeune dans son cheminement vers l'indépendance. Les parents formalisent ça assez clairement : « on va les aider pour la décohabitation, on va les aider pour le financement des études. » Cela prend diverses formes, mais il y a tout le temps un rattachement à l'idée d'accompagner ce cheminement vers l'indépendance pour les parents.

En conséquence, l'aide au départ du domicile parental revêt un caractère particulièrement important. Les parents financent en grande partie cette aide, soit par la prise en charge des cautions, par l'avance des premiers loyers, par le financement des loyers de manière générale, mais aussi par le financement de l'assurance et de l'équipement du logement. Une part très importante est prise en charge par les parents avec parfois un décalage assez caractéristique par rapport au discours des jeunes dans les entretiens qui disaient : « ils m'ont aidé à hauteur de 1 000 euros pour emménager ». Quand les parents donnaient le détail de leurs aides, « j'ai offert la machine à laver, j'ai fait ça... », on voyait bien que le montant était plus important. La double interrogation des jeunes et des parents est d'ailleurs très intéressante de ce point de vue.

Une dernière forme d'aide est aussi très intéressante, celle qu'on a appelée les aides du lien. Ce sont ces aides qui permettent de maintenir le lien entre les parents et les jeunes adultes, que ce soit de la part du jeune ou des parents. Ces aides qui viennent justement marquer un lien sont assez typiques. « C'est le petit billet qu'il me glisse dans la main à la fin du repas dominical », par exemple. On avait le cas d'une étudiante qui retournait assez fréquemment chez ses parents. Elle les emmenait faire des courses et leur disait « je vais vous aider ».

Maintenir ce lien peut parfois s'avérer être une forme de contrôle. Un autre entretien concerne une jeune étudiante qui a décohabité. La mère nous dit : « elle n'est pas encore complètement indépendante, je veille à tout. » Maintenir le lien peut permettre d'exercer une forme de contrôle parental sur le budget des jeunes adultes qui ne sont pas encore complètement indépendants.

Un deuxième questionnement sur l'aide parentale s'intéresse à la norme de l'aide parentale. Pourquoi les parents aident-ils leurs jeunes ? Les jeunes ou leurs aidants nous disaient souvent que ça relève du devoir. De nombreux entretiens avec les parents l'évoquaient : « c'est notre devoir, on les a faits, on doit s'en occuper. »

Les enquêteurs ont donc cherché à savoir ce que recouvrait cette expression. Certes, « le devoir » est simple à répondre à un enquêteur. Certains parents justement étaient dans une logique complètement altruiste et nous disaient : « oui, ça va de soi » et puis rien d'autre. D'autres parents nous disaient : « oui, certes, c'est un devoir, mais c'est quand même un sacrifice. C'est quand même dur, on doit se restreindre, on a des privations. » Parfois cela relevait davantage d'une forme de solidarité forcée. La solidarité familiale vient se substituer au moins en partie aux revenus du travail dans des situations d'insertion professionnelle des jeunes difficile ou lorsque les prestations sociales ne sont pas suffisantes pour assurer l'indépendance sereine du jeune. C'est un sacrifice pour une partie des parents, notamment pour ceux ayant les conditions de vie les plus difficiles. En revanche, il y a peu d'éléments ou de réflexion sur les contreparties vis-à-vis des parents. La contrepartie n'est pas encore véritablement envisagée, mais chez certains jeunes, en particulier les étudiants boursiers, il y a souvent cette idée de revenir aider leurs parents. On le verra dans nos budgets types. Les profils de ressources et de parcours d'autonomie des jeunes vont maintenant pouvoir vous être présentés.

Élodie Alberola – Pour caractériser au mieux les ressources des jeunes dans leur combinaison, et leur articulation, nous avons construit des idéaux types qui rendent compte des combinaisons le plus souvent identifiées et lié ces idéaux types de ressources à des parcours d'autonomisation par rapport à la situation résidentielle déclarée par le jeune dans l'entretien. L'idée, était de lier cette combinaison et ces archétypes à des parcours d'autonomie. On va décliner plusieurs architectures avec des points centraux différents qui sont l'aide des parents, les ressources principales en provenance des aides publiques et les revenus d'activité. Les profils s'articulent donc autour de ces trois grands types de ressources. L'hébergement et la nourriture qui, on l'a vu, n'ont pas fait l'objet de valorisation monétaire, sont intégrés à nos idéaux types au regard de leur incidence et de leur impact sur les conditions de vie. Ces configurations permettent de dégager huit parcours types d'autonomisation en lien avec le souhait d'indépendance résidentielle exprimé par les jeunes.

Une première catégorie de profils de ressources, est celle où l'aide des parents est centrale. Les aides financières et les aides en nature des parents sont la combinaison de ressources la plus commune pour ces jeunes de 18 à 24 ans.

Le premier profil se caractérise par ce que l'on a nommé « la dépendance volontaire ou assumée ». Ces jeunes vivent chez leurs parents et bénéficient la plupart du temps des aides en nature que sont l'hébergement et la nourriture, sans *a priori* de contrepartie. Très peu de parents demandent à leurs enfants un loyer ou une contrepartie quelle qu'elle soit. L'aide financière parentale est le socle des ressources, en association avec des jobs d'été pour certains de nos jeunes ou un travail pendant les études pour venir compléter cette aide et des aides ponctuelles, financières ou en nature. Cet idéal type est composé la plupart du temps de lycéens ou d'étudiants, qui recherchent une certaine sécurité affective et un certain confort de vie, qui ont déclaré craindre la solitude en cas de décohabitation ou l'entrée dans la vie adulte du fait de la gestion administrative pesante et laborieuse que cela représente pour eux. De plus, s'ils devaient décohabiter, ils auraient à financer cette décohabitation par d'autres revenus, ce qui pourrait compromettre leurs choix de poursuivre des études.

Ces jeunes ont de bonnes relations avec leurs parents. Ils ne sont pas forcément pressés de décohabiter. Ils n'ont pas de milieu social d'origine particulier : toutes catégories de jeunes y sont représentées. Ces jeunes se créent une certaine marge d'autonomie, c'est-à-dire qu'ils sont bien chez leurs parents, mais arrivent à financer leurs loisirs par des jobs d'été ou des activités rémunérées ponctuelles. On a quelques exemples de jeunes qui ne se jugent pas encore tout à fait matures pour vivre seuls. Un premier qui nous dit qu'il a compris que ça n'était pas encore le moment et que finalement il est retourné vivre chez ses parents à 21 ans, parce que toute cette vie d'adulte était trop dure à gérer. Il y a le cas un peu particulier d'une jeune étudiante issue d'une famille monoparentale qui a un tel lien avec sa mère qu'elle est à la fois contente d'être avec elle pour son propre confort, ainsi que pour celui de sa mère. Une autre étudiante sage-femme qui a déjà un revenu assez solide, fait un calcul plutôt rationnel. Elle estime que vu la cherté de la vie aujourd'hui pour les jeunes, elle est très bien chez sa mère et que si elle fait le compte du loyer et des factures, elle aurait un niveau de vie moins décent en vivant seule. En conclusion, elle se trouve très bien chez sa mère.

Le deuxième profil que l'on a qualifié de « maintien contraint dans le foyer parental » représente environ 14 jeunes dans notre typologie. Ce sont aussi des jeunes qui vivent chez leurs parents qui leur apportent des aides en nature (hébergement et nourriture) et des aides financières mais moins conséquentes. Quand ils le peuvent, ils complètent les aides parentales par des revenus d'activité occasionnels et reçoivent quelques aides ponctuelles financières ou en nature.

Ces jeunes se sentent plutôt contraints dans leur situation. Ils sont chômeurs, inactifs ou travailleurs pauvres pour la plupart, sans diplôme ou peu diplômés et vivent la cohabitation de manière plus tendue et plus subie parce que la perspective de décohabiter est encore lointaine au regard de leurs difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Ces jeunes sont en moyenne d'une origine sociale plutôt défavorisée et l'aide parentale est généralement circonscrite à l'hébergement. Les aides financières sont beaucoup plus rares, voire inexistantes. Un jeune fait état de son vécu : « j'ai pas mal de reproches parce que je ne travaille pas. En même temps, ce n'est pas trop moi qui décide. Je subis un peu la situation, j'aimerais bien travailler. Sinon, ça se passe plutôt bien dans l'ensemble, mais ça n'est jamais toujours facile. » Ces jeunes sont conscients de l'aide apportée, mais vivent un peu difficilement cette cohabitation et aspirent à mieux. Le chemin vers l'emploi ou l'insertion professionnelle est compliqué pour eux.

Le dernier profil de jeunes bénéficie d'une aide principale parentale importante bien qu'ils soient décohabitants. C'est ce qu'on appelle « l'indépendance sans finances » et qui rassemble 23 individus de notre typologie. L'aide financière régulière des parents est toujours centrale pour ces jeunes qui n'habitent plus chez leurs parents. Ils sont étudiants pour la plupart et ont un certain nombre d'autres ressources complémentaires qui financent leur décohabitation, des aides au logement notamment. L'aide financière des parents est essentiellement consacrée aux dépenses de logement. Elle est complétée de manière régulière par des revenus d'activité durant l'année parallèlement aux études ou pendant l'été et éventuellement par des revenus d'activité du conjoint. D'autres personnes (amis, grands-parents...) apportent une contribution avec quelques aides ponctuelles, financières ou en nature.

Ce sont des étudiants du supérieur qui entretiennent globalement de bonnes relations avec leurs parents, qui sont d'une origine sociale plutôt favorisée et qui ont décohabité afin de pouvoir poursuivre leurs études. Ils ont un fort désir d'indépendance qui s'appuie sur l'aide principale apportée par les parents. Ils n'ont bien évidemment pas de bourse. Ils complètent leur budget par des activités rémunérées parce que l'aide parentale n'y suffit pas et pour financer leurs loisirs.

Ce sont des jeunes qui se font en quelque sorte offrir leur indépendance, une indépendance sans finances propres. On a le cas d'une étudiante parisienne qui nous dit que la vie à Paris est vraiment très chère. Elle perçoit très bien l'importance de l'aide fournie par ses parents, mais a aussi la conscience aiguë de devoir compléter son budget. Une autre étudiante nous dit que c'était un choix de sa part même si c'est compliqué. Elle apprend à vivre seule et elle essaye de subvenir au mieux à ses besoins en travaillant, en donnant des cours à côté.

Voilà ce qui résume cette catégorie de profils de jeunes aidés principalement par leurs parents.

Mickaël Portela – La deuxième catégorie de profils concerne des jeunes adultes dont la principale ressource financière provient des aides publiques.

Le premier profil rassemble des jeunes boursiers qui vivent chez leurs parents et qui ont pour la première fois une forme « d'indépendance financière relative » grâce à cette bourse. C'est souvent la première ressource propre dont ils disposent. Ils n'ont jamais eu auparavant de ressources pour eux-mêmes. Cette bourse leur est directement versée. Ce sont des étudiants de l'enseignement supérieur. Ils complètent leurs ressources avec des jobs d'été dans la quasi-totalité des cas. Ils reçoivent aussi quelques aides ponctuelles financières comme de l'argent de poche ou autres. L'aide en nature des parents, l'hébergement, représente un soutien au moins aussi important, voire plus élevé que le montant de la bourse elle-même. Ces jeunes encore chez les parents ne sont souvent pas en capacité financière de pouvoir décohabiter. Ils ont de bonnes relations avec leurs parents et ne souhaitent pas décohabiter, en tout cas pas dans l'immédiat. Ces jeunes sont d'un milieu social modeste ou moyen et dans de nombreux cas, ils reversent une partie ou même la totalité de leur bourse à leurs parents. C'est le cas de ce jeune étudiant en classes préparatoires qui recevait pour la première fois une bourse et qui donnait 50 euros par mois à sa mère. Il tenait à donner ces 50 euros à sa mère pour participer aux courses et à son hébergement. C'est assez intéressant parce que d'un autre côté, il recevait encore parfois de l'argent de poche. L'impression était qu'on lui donnait une forme de responsabilité grâce à cette bourse. Dans un autre entretien, il s'agit d'une étudiante qui donne 200 euros par mois à ses parents. Là encore, elle pense que c'est assez normal, en tout cas que cela va de soi. Ces étudiants ressemblent un peu à ceux observés par Stéphane Beaud quand il parlait d'eldorado de la bourse³ sans que cela soit vraiment un eldorado. Mais ils accèdent pour la première fois à des ressources qui leur sont propres. C'est un début de cheminement vers l'indépendance. De plus, ils essayent par une bonne gestion du montant de leur bourse de prouver leur indépendance à leurs parents. « Je leur donne une partie de ma bourse. Je garde le reste pour financer les livres, la scolarité. » Cette bonne gestion justifie ainsi leur maturité.

Parmi les ressources principales que sont les aides financières de l'État, le deuxième profil de jeunes concerne les boursiers décohabitants qui connaissent une « indépendance précaire ». Ces boursiers, qui ont décohabité, ont systématiquement une aide au logement pour compléter leurs ressources et quasi systématiquement des revenus provenant d'une activité parallèle à leurs études ou pendant les vacances. Ils reçoivent très peu d'aides de leurs parents. Ils se distinguent nettement « des indépendants sans finances » qui sont principalement soutenus financièrement par leurs parents. Eux ne disposent pas d'une telle aide et leur ressource est essentiellement composée de l'aide financière de l'État. Ce sont toujours des étudiants de l'enseignement supérieur et ils ont aussi de bonnes relations avec leurs parents, mais du fait de leurs origines sociales très modestes leurs parents ne sont pas en capacité de les aider. Il y a une multiplication des ressources complémentaires et notamment des petits boulots en plus du travail pendant les vacances pour avoir un budget suffisant leur permettant de vivre en dehors du domicile parental. Des entretiens ressortent nettement des éléments qui se rapportent à des privations et des conditions de vie très précaires. C'est le cas de cette étudiante qui dit : « j'ai eu un rendez-vous chez l'ophtalmo, il y a deux mois. Je dois porter des lunettes. Je suis allée chez un opticien, mais vu le prix des lunettes, je n'en ai pas les moyens. C'est la même chose pour le dentiste et puis après pour la nourriture, on peut acheter des choses, mais ça ne va être que du discount pratiquement, il n'y a jamais de marques. » On voit bien que ces étudiants-là ont des conditions de vie très précaires. Certes ils sont indépendants mais dans la précarité avec des aides des parents faibles.

Avant d'aborder le troisième profil, il faut rappeler que dans notre échantillon nous avons essayé d'intégrer des jeunes qui étaient en grande difficulté, notamment les bénéficiaires de l'ASE (l'aide sociale à l'enfance) et également des jeunes qui étaient très mobiles ou qui n'avaient pas d'hébergement fixe, sans que ce soit nécessairement des sans domicile. Pour qualifier ces jeunes, parfois en grande précarité, on a utilisé le terme de vulnérabilité. Ces jeunes, qui sont « indépendants

³ Beaud S., 2003, *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, Coll. Poche n° 155, pp. 164-167.

et vulnérables », sont bénéficiaires de minima sociaux et beaucoup viennent de l'ASE. Les 14 personnes regroupées dans ce troisième profil ne sont pas réellement représentatives dans la mesure où elles sont surreprésentées dans l'échantillon. Mais cela permet néanmoins de comprendre ce qui se passe pour ces jeunes. L'aide financière de l'État recouvre des allocations de nature diverses : le revenu de solidarité active (RSA), le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), les bourses. Là encore, l'aide au logement est systématique. Les revenus d'activité ponctuelle ou occasionnelle sont presque toujours présents et dans certains cas il y a un revenu d'activité du conjoint. Les aides ponctuelles financières ou en nature lorsqu'elles existent ne proviennent pas toujours des parents. Ce sont parfois des amis qui peuvent aider, mais d'une manière générale les aidants ne sont pas toujours les mêmes entre ces jeunes.

Ces jeunes peuvent être des inactifs, des chômeurs ou des étudiants pour les bénéficiaires de l'ASE. Ils sont sans diplôme ou très peu diplômés. On sent bien que leur indépendance résidentielle a été très contrainte. Ils ne sont pas partis de leur plein gré. Ça tient beaucoup à un parcours de vie souvent chaotique, mais aussi à des relations très détériorées avec leurs parents. Ils n'ont pas d'aides de leurs parents parce qu'ils n'ont souvent pas de relations avec eux. Parfois, ils n'ont plus de parents. C'est le cas d'une jeune réfugiée congolaise prise en charge par l'ASE. L'indépendance résidentielle est clairement contrainte pour ces jeunes et s'est faite dans des situations de vulnérabilité sociale. On a le cas de ce jeune de 18 ans pris en charge par l'ASE, qui sait que cette situation va bientôt se terminer après ses 20 ans. À ce moment-là, il n'aura plus de logement et il sait que ça va être très compliqué pour lui. Une jeune fille qui était également bénéficiaire de l'ASE a, quant à elle, déterminé son choix d'orientation pour pouvoir avoir une activité qui lui permette de survivre au moment de la fin de ses droits. On voit bien que ces jeunes-là ont une très forte contrainte qui s'impose à eux.

Le dernier groupe de jeunes identifiés par l'enquête sont ceux dont les revenus d'activité représentent la principale ressource monétaire. Ces jeunes sont plus âgés, plus insérés que dans les parcours précédents.

Le premier profil rassemble des jeunes financièrement indépendants qui continuent de vivre chez leurs parents souvent dans une idée de « préparer leur décohabitation ». C'est un choix de leur part. 14 jeunes sont dans cette situation et ont des revenus d'activité qui se situent au-dessus du seuil de pauvreté salarial. Ils peuvent aussi bénéficier encore d'une aide financière de leurs parents et d'aides ponctuelles des grands-parents ou de proches. Ce sont des salariés ou des étudiants salariés en fin de cursus qui sont plus âgés. Ils ont entre 22 et 24 ans et entretiennent de bonnes relations avec leurs parents. Ils sont plutôt d'origine sociale modeste ou moyenne. Ils ont un salaire de plus de 750 euros en moyenne par mois. Ils vivent leur situation comme une préparation de l'avenir et en même temps comme une période très transitoire. C'est un moment dans leur cycle de vie, entre la fin des études et le début de l'insertion. Une situation où l'on commence à avoir de vraies ressources tout en faisant le choix de rester chez les parents afin d'économiser pour partir dans quelque temps. C'est ce que nous dit ce salarié de 23 ans qui travaille dans la restauration : « pour moi, c'est un choix, c'est pour économiser et acheter par la suite, pour ne pas déboursier un loyer. Ma copine est dans le même état d'esprit. Elle n'est pas pressée de partir de chez ses parents. » Ces jeunes se projettent dans une décohabitation dans le futur.

Enfin, le dernier profil concerne des jeunes actifs qui ne vivent plus chez leurs parents. Ce sont les plus âgés, les plus insérés, et ils peuvent financer leur autonomie. C'est « l'indépendance assumée ». Ils sont les plus proches des profils des adultes. Il existe toujours une petite aide des parents, celle qui permet de maintenir du lien. Dans certains cas, il y a un conjoint avec des revenus d'activité ce qui montre bien que l'idée de « ménage » commence à devenir très pertinente pour ces jeunes-là. 35 jeunes appartiennent à ce profil. Ils sont salariés ou chômeurs indemnisés, ils ont de 22 à 24 ans et ils n'ont pas nécessairement des revenus d'activité élevés. L'équilibre budgétaire peut même être assez fragile : « on arrive à vivre, on arrive à financer notre logement, on arrive à financer toutes nos dépenses. » Mais ils n'ont pas toujours tout ce qu'ils voudraient, il y a des privations. Certains événements peuvent même être difficiles à affronter comme la réparation de la voiture. Ils sont indépendants, ils n'ont plus besoin de leurs parents, mais ils ne sont pas encore complètement à l'aise. Le recours à la famille est nettement moins important. Ils parlent de fierté. Ils arrivent à s'assumer et ne veulent plus avoir recours à l'aide parentale ou le moins possible.

Olivier Galland

Après les résultats très intéressants de cette enquête, il revient à Jérôme Gautié le soin de conclure par une mise en perspective des travaux présentés pour ce séminaire.

Mise en perspective des travaux présentés avec les politiques à destination des jeunes adultes et notamment les politiques de l'emploi

Jérôme Gautié

Université de Paris I, Centre d'Économie de la Sorbonne et Institut des sciences sociales du travail

Par rapport aux interventions très riches qui nous ont été présentées, la mienne sera à la fois peut-être plus restreinte et plus large. Plus restreinte au sens où j'adopterai ici le point de vue des politiques publiques de l'emploi, laissant donc de côté tout un ensemble de connaissances qui ont pu nous être apportées et qui dépassent ce champ restreint. De même que quand je vais me référer aux jeunes, j'aurai plutôt tendance à me référer à certains jeunes et notamment aux jeunes les plus précaires ou les plus vulnérables qui sont plus spécifiquement l'objet des politiques publiques. Mais j'adopterai aussi un point de vue un peu plus large au sens où des éléments de réflexion que je voudrais introduire peuvent dépasser assez largement les seules politiques à destination des jeunes.

Les travaux présentés ici portent sur la connaissance des ressources ou de leurs usages – à travers notamment les comportements de jeunes –, en particulier en matière de santé. La connaissance des ressources est un enjeu essentiel pour la politique publique. Les ressources, c'est ce qui constitue l'individu. Leur connaissance au niveau individuel est le préalable nécessaire pour pouvoir fonder ce que j'appellerais des politiques (sociales) de l'individu. Je reprends le terme de « politique de l'individu » qui a été introduit par une philosophe très récemment¹, et qui renvoie à ce que sont devenues aujourd'hui les politiques sociales dans les grandes démocraties avancées. C'est-à-dire des politiques qui sont de plus en plus individualisées et même personnalisées – je reviendrai sur la distinction de ces termes. Évidemment, cette approche est plus particulièrement pertinente quand on parle des jeunes, puisque l'accès aux ressources, à l'indépendance financière et, au-delà, à l'autonomie (et je reviendrai aussi sur la distinction qui peut être faite et qui a été faite dans les précédentes interventions entre ces termes), est une question fondamentale et consubstantielle à la question de la jeunesse.

Une question qui se pose, est de savoir dans quelle mesure les politiques en faveur de la jeunesse ne relèvent pas toujours d'une vision assez paternaliste : on prétend aider les jeunes, mais en même temps, on désire contrôler le bon usage des ressources qui leur sont allouées. Les instruments de connaissance qui sont déployés, et qui nous ont été présentés ici, ont potentiellement ce double objectif. Il y a donc un double enjeu, en termes de connaissance comme en termes de politique publique – j'articulerai ici de façon très étroite les enjeux de connaissance et de politique publique au sens où les catégories de représentation sont aussi souvent des catégories d'action et symétriquement.

Un enjeu important, c'est, en quelque sorte, de « faire sortir » le jeune de la famille. En termes de connaissance, cela signifie appréhender le jeune au niveau le plus individualisé possible, indépendamment du ménage auquel il est rattaché. On a entendu notamment dans la dernière intervention (mais aussi dans les interventions qui ont précédé) qu'il était complexe de saisir le jeune. On a entendu que le jeune était un animal assez farouche, qu'il fallait attirer par des bons d'achats, qu'il fallait essayer d'approcher en recourant à d'autres jeunes... D'un point de vue de politique publique, sortir le jeune de la famille, cela veut dire le rendre indépendant, le rendre autonome, ce qui est un objectif de politique publique.

Un enjeu de connaissance est aussi de sortir les jeunes de la catégorie de « jeune ». Évidemment, « le jeune » est un terme que les sociologues réfutent avec raison. Comme le disait Pierre Bourdieu, la jeunesse n'est qu'un mot. Car cette catégorie jeune est très hétérogène. Il en est de même de nombreuses sous-catégories, comme par exemple la catégorie du *not in employment, education or training* (les fameux *NEET*), qui focalise toute l'attention de l'OCDE et maintenant des pays européens. C'est encore une fois un enjeu de connaissance et évidemment un enjeu de politique publique pour savoir comment fonder des politiques sur des catégories non seulement hétérogènes mais mouvantes, et qui sont par nature transitionnelles (la jeunesse n'est qu'une étape).

La politique en faveur des jeunes s'interroge aussi, je l'ai noté, sur le bon usage de ces ressources. Mais la question qui se pose alors et que l'on peut poser aux décideurs publics, c'est dans quelle mesure et pour quel objectif ? Cette question se pose plus particulièrement pour les jeunes. Mais par ailleurs, avant de se poser la question de l'usage des ressources,

¹ Fabienne Brugère, *La politique de l'individu*, Coédition Seuil-La République des idées, octobre 2013.

on peut se poser la question du mode d'accès aux ressources. Celui-ci peut se faire par la redistribution, mais ce que vise le décideur public, et de façon croissante depuis une vingtaine d'années, c'est que l'accès aux ressources se fasse avant tout par la participation à l'activité économique – d'où l'accent sur les politiques de l'emploi et plus précisément les politiques d'activation. Enfin, une autre question peut aussi se poser : est-ce que l'accès aux ressources, au sens large, suffit à fonder l'autonomie de l'individu ?

Sans prétendre traiter de l'ensemble de ces questions, cette intervention se déroulera en deux temps : le premier sera consacré aux ressources et leurs usages et le second nous amènera des ressources aux capacités en passant par les capitaux. En tant qu'économiste, il faut bien que je parle du capital !

La question des ressources et de leurs usages

Revenons d'abord sur la difficile appréhension des ressources au niveau individuel et de ses enjeux. Je partirai d'un cadre analytique vraiment très basique en distinguant ce que j'appellerai les trois sphères de la distribution. C'est-à-dire les trois sphères d'accès aux ressources : la sphère économique qui renvoie aux revenus d'activité et aux revenus primaires, la sphère sociale qui renvoie à la redistribution institutionnalisée et la sphère domestique qui est principalement familiale. Et qui renvoie aussi bien à la redistribution horizontale entre conjoints qu'à la redistribution verticale intergénérationnelle. Ces trois sphères sont évidemment étroitement imbriquées et ce qui est intéressant, c'est qu'elles se recoupent.

Beaucoup de jeunes se situent exactement à l'intersection de ces trois sphères, c'est-à-dire qu'ils bénéficient à la fois de revenus du travail, d'aides sociales, de ressources fournies par leur famille. Pour le décideur public et pour le *social scientist*, ce n'est pas très pratique parce qu'on a beaucoup de mal évidemment à saisir ce qui se passe à l'intersection de ces trois sphères. Au cours des Trente Glorieuses la tendance a été de séparer ces sphères de la distribution, de les institutionnaliser et de les séparer : pour caricaturer, la sphère domestique était réservée aux enfants et à la femme au foyer, l'adulte (mâle surtout) en âge de travailler devant relever de la sphère économique², la sphère sociale étant réservée à ceux qui ne pouvaient pas (de façon temporaire ou définitive), avoir accès à l'emploi (chômeurs, invalides, retraités...). La tendance actuelle est que ces sphères de nouveau se chevauchent de plus en plus, au sens où il y a de plus en plus de personnes qui relèvent des trois sphères (et pas seulement des jeunes), en cela qu'elles peuvent simultanément bénéficier de revenus d'activité, d'aides sociales et d'aides familiales³.

Le problème qui se pose pour appréhender le niveau de ressources d'individus n'est pas seulement que ces derniers peuvent percevoir simultanément des ressources d'origines diverses. C'est aussi que ces ressources sont avant tout appréhendées au niveau des ménages. Ce n'est que relativement récemment que la théorie économique de la famille a commencé à ouvrir la « boîte noire » que constitue le ménage, en reconnaissant que non seulement l'origine des ressources mais aussi l'identité de ceux qui les reçoivent – l'homme, la femme, les enfants –, peuvent jouer un rôle fondamental dans l'usage de ces ressources. D'où une question peu abordée me semble-t-il : qu'est-ce qui se passe quand il y a des jeunes et qu'est-ce qui se passe quand ce sont des jeunes qui reçoivent aussi des ressources ? On a vu que des jeunes qui reçoivent des ressources dans les ménages, il y en a beaucoup. Des jeunes qui aident leur maman par exemple dans des jeux de don et de contre-don assez subtils, il y en a aussi. Là, je me référerai à une autre enquête qualitative du Credoc sur le revenu contractuel d'autonomie qui consistait à donner une aide au jeune en contrepartie d'un accompagnement. Quand l'enquête demandait à quoi servait cette aide, beaucoup de jeunes répondaient : ça me sert d'abord au sein de ma famille (c'est-à-dire du ménage dans lequel il vit). Ça me sert à avoir un peu plus d'autonomie et d'indépendance et de pouvoir aussi contribuer aux dépenses de mon ménage, c'est très important pour moi dans l'équilibre interne du ménage. Il serait intéressant de voir ensuite si la consommation du ménage est différente. On peut le supposer du fait que le jeune soit aussi apporteur de ressources et pas seulement les autres membres du ménage.

En termes de politique publique évidemment, la question essentielle est celle de l'accès individuel à un niveau décent de ressources, qui renvoie à la question de l'indépendance financière. Car l'idée est aussi que l'individu ne doit pas être à la

² Cette séparation de la sphère domestique et de la sphère économique, avec la figure centrale du *male breadwinner*, est au cœur de la vision de la famille que le grand sociologue américain Talcott Parsons, par exemple, développe au cours de cette période.

³ C'est le cas de beaucoup de seniors. Avec le report de l'âge de la retraite on va avoir de plus en plus de personnes âgées qui vont de fait cumuler différents accès aux ressources, avec de plus en plus d'emplois "passerelles", précaires et mal payés, souvent à temps partiel, ce que les Américains appellent des *bridges jobs*, qui viendront compléter des pensions trop faibles. En France où les retraites avaient atteint un niveau relativement décent, on était justement passé à un système qui avait bien séparé le temps de la sphère économique (l'accès aux ressources par l'emploi), et le temps de la sphère sociale (les pensions).

merci de la solidarité familiale, ce qui le met en état de dépendance. Rappelons qu'un des grands objectifs des États providence, était quand même de libérer l'individu de la sphère domestique. C'est un peu moins vrai dans le cas des pays de l'Europe continentale bismarckienne, mais c'est quelque chose de très fort dans les pays nordiques, dont la fiscalité et les prestations sociales (comme par exemple les allocations familiales) sont en grande partie « défamilialisées ». Les pays nordiques ont également des systèmes de bourses, de prêts, qui permettent aux étudiants d'avoir une grande indépendance par rapport à leur famille parce qu'il n'y a pas de condition de ressources ou beaucoup moins. C'est-à-dire que vous pouvez accéder à ces bourses, à ces aides, à ces prêts, sans qu'il y ait de lien de dépendance vis-à-vis de vos parents.

Au-delà de la question de l'*indépendance financière*, se pose la question de l'*autonomie*, telle du moins qu'elle est conçue dans les paradigmes sous-jacents aux politiques actuelles. Si l'indépendance financière peut se faire par l'accès à la sphère sociale au sens défini plus haut (avoir accès à des revenus de redistribution), la véritable autonomie n'est conçue comme ne pouvant résulter que de la participation à la sphère économique – c'est-à-dire la détention d'un emploi engendrant des revenus d'activité. Dans tous les pays de l'OCDE, depuis une quinzaine d'années, l'objectif est de réduire le taux de dépendance (au sens de l'OCDE), c'est-à-dire la part des revenus résultat des aides sociales au sens large.

Mais l'enjeu d'un point de vue de la politique publique ne concerne pas seulement les modalités d'accès aux ressources. Il a toujours porté aussi sur l'usage de ces ressources. La question des ressources et celle de leur usage sont en fait assez consubstantielles. Un petit détour historique permet de montrer comment a été pensée au cours de l'histoire l'articulation des trois sphères et comment cette articulation a toujours été finalement conçue de façon consubstantielle à la question de l'usage des ressources. Je m'attacherai rapidement à deux moments, sans vouloir être exhaustif.

En premier lieu, le paternalisme du XIX^e siècle. Je renvoie au très bel ouvrage de François Ewald et notamment à son chapitre sur l'idéologie paternaliste du XIX^e siècle⁴. Le jeune c'était qui ? C'était le « mineur social ». Pas le mineur qui allait dans les mines, mais celui qui était considéré comme n'étant pas majeur d'un point de vue citoyen et social, pas complètement autonome, responsable. C'étaient aussi bien les pauvres, les ouvriers, les domestiques. C'était beaucoup plus que les jeunes. Dans la vision paternaliste, le chef d'entreprise était conçu comme le chef de famille. Cette idéologie, qui est aussi bien antilibérale qu'antisocialiste, est complètement à l'opposé de la modernité au sens où elle est contre la séparation des trois sphères. La sphère économique, la sphère sociale et la sphère domestique sont conçues dans cette idéologie comme consubstantielles, se chevauchant et ne pouvant pas se différencier. Ce qu'offre le patron, c'est beaucoup plus que le salaire, simple contrepartie d'un travail ; c'est un ensemble de ressources (dont le jardin ouvrier, la prise en charge lors de la maladie ou la vieillesse...) relevant aussi de la protection sociale et de l'entraide familiale (du père à ses enfants). Mais le droit de regard sur l'usage de ces ressources est en même temps présent – le « père » devant surveiller ses « enfants ».

Ceci est bien illustré par un autre exemple, très marqué par l'héritage du paternalisme, celui d'Henri Ford, au début du XX^e siècle. Ce dernier est resté célèbre par sa décision de plus que doubler le salaire journalier de ses ouvriers, pour le porter à 5 \$ par jour. Pour la petite histoire, c'est une des rares fois où le fait de multiplier par deux le coût du travail a créé des emplois, mais pour une profession assez particulière... les sociologues ! Ford a en effet embauché des sociologues pour vérifier que la forte augmentation du salaire n'allait pas avoir des effets pervers en termes de comportement de sa main-d'œuvre. Ces sociologues étaient chargés de vérifier que les ouvriers (hommes) n'allaient pas tout dépenser en boissons dans les bars, qu'ils ne fumaient pas, qu'ils se comportaient en bons pères de famille, etc. Quand on avait demandé à Ford : et les femmes ? Monsieur Ford avait répondu : j'espère que le dessein des femmes est, une fois mariées, de retourner au foyer. Il le disait explicitement. Derrière l'idéologie fordiste, souvent présentée comme une doctrine économique, il y a toute l'idéologie d'un modèle social, celui du *male breadwinner*, qui est en même temps celui d'une différenciation genrée et générationnelle de l'accès aux trois sphères de distribution. Elle correspond très bien à la sociologie parsonienne qui se développera dans les années cinquante : la valeur instrumentale de l'homme (pouvoyeur de ressources), la valeur affective de la femme, la femme au foyer, dans la sphère domestique, l'homme seul accédant à la sphère économique. Mais le *male breadwinner* est plus qu'un simple pouvoyeur de ressources, il doit se comporter en bon père de famille, avec toutes les connotations sociales et morales afférentes – et qui renvoient notamment aux modalités d'usage des ressources.

⁴ Voir notamment François Ewald, *Histoire de l'État providence*, Le Livre de Poche, 1996, chapitre III de la première partie : « Noblesse oblige ».

Revenons aux jeunes et au rapport entre leurs ressources et leur mode de vie. Les jeunes peuvent avoir des comportements à risque. En quoi cela gêne-il le décideur public ? Si les jeunes ont un taux de suicide trop important, le décideur public est concerné, en cela que son objectif premier est quand même d'assurer un minimum de bien-être à la population. Et puis il y a toutes les externalités négatives potentielles de ces comportements à risque pour le reste de la société. Effectivement, penser en termes d'externalité négative, c'est quelque chose de très anglo-saxon. Les Américains depuis les années soixante, quand ils pensent justement politique en faveur des jeunes, et notamment des jeunes les plus désocialisés, les plus potentiellement délinquants, font toujours des évaluations coût/bénéfice. C'est-à-dire qu'une bonne politique sociale ou de l'emploi, c'est aussi celle qui permet de faire baisser la criminalité, qui permet d'économiser des frais de justice, qui diminue les coûts sociaux et financiers engendrés. Il y a toujours cette volonté de contrôler le jeune et de contrôler aussi ce qu'il peut vouloir faire de ses ressources.

Il y a de multiples usages des ressources. Il y a les « mauvais » usages : on se drogue, on boit, on fume – on a compris au cours des interventions que ce n'était pas bien ! Et puis il y a des usages neutres et des usages plus positifs. Le jeune, c'est quand même celui qui doit investir pour l'avenir. C'est là que la santé du jeune interpelle l'économiste : la santé c'est du capital humain et c'est utile pour le jeune et pour la société du fait de ses externalités positives. Le problème qui se pose aussi, ce qu'on voit bien à travers l'usage des ressources des jeunes, c'est qu'on veut formater les individus pour que ce soit des individus responsables, autonomes, *forward-looking* comme disent les Anglo-Saxons, c'est-à-dire qui soient capables de faire des raisonnements intertemporels et notamment en termes d'investissement. C'est ce que veut le décideur public, et ce, encore plus pour le jeune que pour les autres, et surtout pour les jeunes qui menacent justement de ne pas adopter ces bons comportements. Quels sont alors les instruments que le décideur public a dans sa boîte à outils pour orienter les jeunes vers les bons comportements ? Il y a les incitations financières, comme pour tous les individus. Il y a des éléments cités dans le texte de Muriel Moisy, notamment dans l'encadré consacré au plan santé jeune 2008. On nous rappelle effectivement que pour empêcher les jeunes de fumer, ce qui est très efficace, et même plus efficace que pour les adultes, c'est de manipuler les prix. Les jeunes sont sensibles aux prix. Pas parce que les jeunes sont plus rationnels que les adultes, mais sûrement parce qu'ils sont plus soumis à des problèmes de contraintes financières.

Mais on peut soupçonner néanmoins les jeunes de n'être pas forcément si rationnels que ça. D'ailleurs, ça nous a été dit dans les interventions sur la santé des jeunes. Les jeunes ne sont pas toujours très rationnels. Ils ne sont pas toujours suffisamment « adultes », avec beaucoup de guillemets. Il faut concevoir des instruments qui tiennent compte du fait que les jeunes, comme les adultes, peuvent être seulement quasi rationnels. La grande mode, davantage dans les pays anglo-saxons qu'en France, c'est de se servir des apports de l'économie comportementale pour introduire des *nudges*. Un *nudge* en anglais, c'est le petit coup de coude que vous donnez pour orienter un comportement sans utiliser une incitation financière proprement dite et sans être trop intrusif sur les préférences et les comportements de la personne. Vous êtes paternaliste, mais sans trop l'être. Le paternalisme aux États-Unis est un mot insupportable. Si vous êtes soupçonné d'être paternaliste, vous êtes immédiatement voué au bûcher. Il faut dire paternalisme « libertarien ». C'est un bel oxymore. C'est le terme qu'utilisent les deux professeurs de Chicago, Richard H. Thaler et Cass R. Sunstein dans leur livre sur les *nudges*. Vous essayez un peu d'orienter les choix, sans les contraindre, par un ensemble de mesures⁵.

Au-delà, il y a l'accompagnement, c'est-à-dire que l'on fait un peu plus qu'un *nudge*, un peu plus qu'un coup de coude. Ce n'est peut-être pas un coup de pied, mais ça peut le devenir. Du point de vue des politiques publiques, pour les jeunes les plus vulnérables au sens social, les plus désocialisés, ce que montrent les évaluations, c'est que les seules mesures qui marchent, ce sont les dispositifs les plus englobants et en même temps les plus contraignants, comme le dispositif américain des *Job Corps*. Vous prenez les jeunes, vous les sortez de leur milieu social, vous les enfermez (dans une caserne si possible !), vous les reformatez. Vous les reformatez parce qu'il y a eu des problèmes de formatage au départ. L'expérience de *Job Corps* est déjà ancienne et il y a eu plusieurs évaluations qui en montrent les effets positifs. Paradoxalement, cette idée du recours à ce que j'appelle le reformatage est très forte aux États-Unis. Elle a été notamment portée par les travaux du Prix Nobel d'économie James Heckman, qui montrent que les défauts de socialisation durant l'enfance ont des effets durables sur la trajectoire sociale ultérieure des personnes, et que, pour celles dont la trajectoire a

⁵ Richard Thaler et Cass Sunstein, *Nudge. Improving Decisions about Health, Wealth and Happiness*, Penguin Books, 2008. Parmi les nombreux exemples, celui de la lutte contre l'obésité. Dans les cantines scolaires américaines, vous avez peut-être déjà vu dans un reportage ce qu'est une cantine américaine, il y a des hamburgers, des frites un peu grasses, il y a des bonbons bien placés, etc. Il s'agit juste de déplacer les hamburgers, de les mettre un peu en dessous, de mettre les brocolis juste au-dessus, bien en vue.

été « ratée » au départ, les seuls dispositifs de politique de l'emploi qui peuvent marcher une fois adultes sont vraiment ceux du reformatage. Ce qui n'est pas neutre d'un point de vue philosophique et politique. Je caricature un peu la chose, mais ce sont des visions quand même très pessimistes. Heckman nous dit, tout se joue avant trois ans. Si vous avez raté le formatage avant trois ans, vous partez ensuite sur une mauvaise trajectoire. Si vous êtes en plus dans une famille pauvre, vous aurez de très grandes chances de devenir pauvre par la suite. Le formatage et éventuellement le reformatage sont représentatifs de politiques très contraignantes.

Des ressources aux capacités (en passant par les capitaux)

Si la question des ressources est essentielle, elle s'inscrit cependant dans une certaine vision de l'État providence et des politiques sociales. Celle de « l'État social passif », ou encore « curatif », c'est-à-dire qui consiste à réparer les accidents de la vie par des dispositifs d'assurances ou d'aides sociales. Or l'enjeu, aujourd'hui, est de passer à un « État social actif » : il ne s'agit plus tant de protéger l'individu contre les aléas, que de rendre l'individu autonome et d'essayer de construire cette autonomie, pour faire en sorte, suivant une logique plus préventive, que l'individu soit mieux à même d'affronter ces aléas. L'accès à l'autonomie passe, dans nos sociétés, par l'accès à l'emploi, c'est-à-dire à ce que l'on a nommé la sphère économique. Comme je l'ai souligné plus haut, pour le décideur public, le danger n'est plus tant aujourd'hui la dépendance familiale (rester prisonnier de la sphère domestique) que la dépendance sociale, c'est-à-dire vivre des ressources de la redistribution alors que l'on est en capacité de participer à la sphère économique.

Ceci introduit la question de la *contrepartie*. Pour les « valides », l'accès à la sphère sociale est soumis à des contreparties, en termes de recherche active d'emploi ou plus directement de travail fourni à la communauté – comme dans le cas du *workfare* aux États-Unis, ou, dans des formes plus atténuées et assez différentes aussi dans ses paradigmes sous-jacents, de l'activation dans le cadre du *new deal* britannique. Il est important de voir que le *new deal* britannique était avant tout conçu pour les jeunes. Cette question de la contrepartie est davantage ciblée sur les jeunes, parce que la socialisation et l'intégration dans la société doivent se construire au niveau des jeunes et se concevoir comme une contractualisation. Cette idée de contractualisation est aussi présente en France, avec le RMI, le RSA, mais aussi dans certains dispositifs ciblés sur les jeunes, comme par exemple le revenu contractualisé d'autonomie (dispositif expérimental qui a inspiré la mesure de garantie jeunes).

Or, le problème de la contractualisation « à la française » est qu'elle reste très formelle. Elle n'est d'ailleurs pas forcément très bien comprise par les bénéficiaires eux-mêmes. Les enquêtes sur le RSA, mais également les enquêtes sur le revenu contractualisé d'autonomie nous le disent bien. Cette logique de contractualisation est une conception un peu abstraite que le bénéficiaire perçoit surtout comme une formalité administrative qui conditionne l'accès aux ressources. Il faut en passer par là, mais les enjeux ne sont pas forcément bien compris ni par les bénéficiaires, ni par ceux qui mettent en œuvre le dispositif. Pour qu'il y ait un contrat, il faut qu'il y ait un échange bilatéral. C'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait un engagement de celui qui reçoit, mais également de celui qui donne, en l'occurrence l'État. Or, celui-ci est souvent incapable de donner la contrepartie, c'est-à-dire que pour les bénéficiaires qui jouent vraiment le jeu, l'État n'est pas forcément en capacité de leur proposer un emploi⁶.

Les politiques sociales visant à assurer des ressources s'accompagnent donc de plus en plus de l'exigence de contreparties. Mais au-delà de la redistribution sous formes de prestations et d'aides sociales, la politique peut aussi consister à doter les individus de « capitaux » (*assets*). C'est l'idée à la base de la conception de l'*Asset-Based Welfare*, un des piliers de la troisième voie promue par Tony Blair en son temps, et théorisée par Antony Giddens. Redistribuer en accordant des prestations sociales, c'est finalement maintenir l'individu dans une certaine dépendance. Le doter d'un « capital », c'est contribuer à le constituer en individu rationnel, responsable, prévoyant et capable de raisonner en termes d'investissement, en d'autres termes à le rendre autonome. Ce n'est pas la même chose, même si ce sont des montants équivalents en définitive sur l'ensemble du cycle de vie, de dire : je vais vous accorder une aide pour vous former et je vais vous donner un compte individuel de formation. On suppose en effet qu'il existe un *asset effect*, un effet propre, du « capital » qui aide l'individu à se concevoir et à agir en tant qu'individu responsable. Cette politique a été mise en œuvre au Royaume-Uni. Elle a été mise en place notamment pour les comptes de formation avec un succès très relatif, pour ne pas

⁶ À la différence du *workfare*, pour lequel il y a une contrepartie. C'est d'ailleurs pour ça que, et c'est très intéressant d'un point de vue politique, quand il y a eu les débats qui ont précédé le *welfare to work*, les conservateurs britanniques étaient vent debout contre le *workfare* américain parce qu'ils voyaient bien que derrière le *workfare* américain, il y avait, en quelque sorte, le droit à l'emploi, puisque l'État est tenu d'offrir un emploi au bénéficiaire qu'il veut obliger à travailler.

dire un échec total. Elle a aussi été conçue pour les jeunes dès l'enfance avec les fameux *child trust funds* qui dotent les individus dès leur naissance d'un compte qui pourra être alimenté par l'État, qui pourra être alimenté par les familles avec des facilités fiscales. Ce compte, est vraiment un capital qui appartient au jeune, même s'il est géré dans un premier temps par la famille. Le jeune ne pourra y accéder qu'à 18 ans et il devra l'utiliser pour fonder son entreprise, pour investir dans son capital humain, etc. Que tirer de cette approche en termes de capitaux ? On peut en comprendre la logique globale, on peut supposer que cela puisse marcher pour certains publics mais pas pour les publics les plus vulnérables, cela ne peut au mieux que maintenir les inégalités, voire les accroître.

Il ne suffit pas de doter les individus de capitaux pour en faire de vrais individus, autonomes, « entrepreneurs d'eux-mêmes » tels que peut les rêver le décideur public. Il faut passer de la dotation en capital aux politiques des *capacités*. Je me référerai comme soubassement théorique à un auteur, Amartya Sen, et à son concept de « capacité ». Il ne suffit pas de doter les individus de ressources et de capitaux, il faut poser la question de leur usage : comment ces individus mobilisent ces ressources pour des réalisations qui sont souhaitables aux yeux des individus ? Mais derrière l'individu, il y a toujours l'État, c'est-à-dire des réalisations qui sont aussi souhaitables si possible aux yeux du décideur public. Notamment, il ne suffit pas « d'équiper les individus pour le marché » comme on pourrait le faire par exemple en les dotant de comptes de formation, de comptes chômage, de comptes santé, etc., mais il faut aussi « équiper le marché pour les individus » en construisant et en élaborant des environnements « capacitants ».

Des environnements capacitants sur le marché du travail, il y en a en France. On est bien doté en institutions et associations qui interviennent dans le domaine du social, ainsi qu'au sein des entreprises. Mais développer les capacités n'est pas qu'une question d'environnements, c'est aussi et surtout, notamment pour les publics les plus fragiles, la question de *l'accompagnement* des individus. Quand on en reste à l'aide par les ressources ou les capitaux, fût-elle ciblée, on reste à une politique *de l'individu* qui s'adresse à des individus relativement indifférenciés (même s'ils sont regroupés en catégories). L'accompagnement nécessite de passer à une politique *des personnes*. Les personnes, ça n'est pas la même chose que les individus. Personnaliser, c'est autre chose qu'individualiser, c'est prendre en compte les caractéristiques propres de chaque personne. Or, l'enjeu est bien de personnaliser au plus près, avec tous les problèmes que cela pose. On a vu précédemment que pour les 157 jeunes de l'enquête qualitative, on en avait déduit 8 catégories, mais pour chaque catégorie, l'hétérogénéité reste forte. Pour être efficace, il faut à un moment donné personnaliser. Accompagner en personnalisant, pourquoi, comment... ? On retrouve aussi la question de l'aide et du contrôle qui se pose aussi bien pour nos dispositifs d'enquêtes et d'évaluation, les deux étant fortement articulés, que pour la mise en œuvre au niveau local des politiques sociales.

S'agissant des politiques sociales locales, les agents qui mettent en œuvre ces politiques sont à la fois sommés d'aider et à la fois sommés de contrôler. Cela peut éventuellement être contradictoire, du moins vécu comme tel par les agents qui les mettent en œuvre. Ils le vivent d'autant plus de façon contradictoire, que c'est vécu comme contradictoire par les bénéficiaires eux-mêmes. On revient là à un certain paternalisme et l'injonction qui est donnée à la mise en œuvre sur le terrain des politiques sociales, notamment en faveur des jeunes, c'est comment être paternaliste sans tomber dans les méfaits du paternalisme.

De ce point de vue, les dispositifs qui ont été développés récemment, et notamment la garantie jeunes, sont d'excellents exemples. Je vais parler de ce dispositif parce que je suis un peu impliqué dans son évaluation en tant que responsable du comité scientifique chargé de son évaluation. La garantie jeunes telle qu'elle est conçue balaye, au moins dans ses objectifs, un peu tout ce qu'on a vu. C'est un dispositif multi-objectifs qui vise à la fois à assurer des ressources minimales pour des jeunes qui sont souvent en rupture, et à accompagner ces jeunes vers l'emploi. Ce sont des jeunes qui ne rentrent dans aucune des sphères distinguées plus haut – ou qui n'en bénéficient que très peu. Ils sont les plus éloignés à la fois de la répartition économique, de la répartition sociale, de la répartition domestique. Comment d'abord connaître ces jeunes ? Comment ensuite les attirer dans le dispositif ? Un des enjeux très importants est justement de toucher des jeunes qui ne sont pas touchés par les missions locales, notamment, de déployer le réseau de tous les acteurs qui peuvent à un moment ou à un autre être en contact avec ces jeunes. Mettre en place un dispositif de connaissance de ces jeunes n'est pas simple. On a beaucoup réfléchi lors de séances de travail à la mise en place d'un questionnaire qui ne fasse pas fuir le jeune, ni son référent qui est supposé remplir ce questionnaire. Dans le cadre de la garantie jeunes, il faut donc à la fois assurer un niveau de ressources et puis accompagner ce jeune vers l'emploi dans une logique où la priorité

est de le mettre le plus vite possible en situation de travail. Cet objectif n'est pas seulement celui de l'accès à la répartition économique, mais cela fait aussi partie quelque part du processus de reformatage de ce jeune.

À travers cette multiplicité d'objectifs et les difficultés de mise en œuvre, avec des injonctions en partie contradictoires au niveau local, on a du mal à mettre en place cette politique, et on aura beaucoup de mal à l'évaluer. C'est-à-dire quelle question doit-on poser et comment évaluer ? On le voit bien avec l'exemple du revenu contractuel d'autonomie, qui a préfiguré le dispositif de la garantie jeunes. Ce qui a été évalué dans le revenu contractuel d'autonomie, c'est d'abord l'impact sur les ressources des jeunes, et ensuite comment les jeunes utilisent ces ressources. Il s'agit notamment de voir si cela modifie les comportements des jeunes, en particulier en termes de santé, et d'apprécier également l'effet emploi, l'effet insertion.

On tente de cerner ces différentes dimensions à travers des évaluations quantitatives et des évaluations qualitatives. L'avantage de ce type d'approche, est qu'elle fait évidemment collaborer des économistes et des sociologues. On voit bien que la politique sociale des individus passe par des collaborations étroites entre les différentes disciplines et une relation étroite entre les aspects quantitatifs et qualitatifs. Pour le quantitatif, on voit bien ce qu'il peut ou ne peut pas saisir. Quant au qualitatif, il est souvent conçu par les économistes comme un moyen d'ouvrir les boîtes noires et de regarder d'un peu plus près ce qui se passe, au plus proche de la situation locale et des personnes.

Mais pour ce type de public jeune, on voit bien que le qualitatif a aussi beaucoup de mal à être opérant. Par exemple dans l'évaluation du revenu contractuel d'autonomie, l'échantillon final de répondants à l'enquête est très biaisé parce que le Credoc n'a pas réussi à faire des entretiens avec les jeunes qui étaient les plus intéressants, c'est-à-dire les plus éloignés des dispositifs de politique publique. Dans le protocole d'enquête, c'est-à-dire dans les questions posées aux jeunes, il peut être particulièrement difficile de mettre en place un dispositif d'interrogation qui mette le jeune en confiance et qui fournisse en même temps les informations auxquelles on voudrait pouvoir avoir accès. On est vraiment au cœur des dilemmes de la politique publique, et on retrouve ici tout l'intérêt des différents travaux qui nous ont été présentés.

Olivier Galland

Merci beaucoup Jérôme Gautié pour cette brillante mise en perspective. Il est temps maintenant de donner la parole à la salle sur les nombreux sujets abordés lors des interventions de cette matinée.

Échanges avec les participants

Pierre Courtioux, EDHEC – École des hautes études commerciales

J'avais une remarque sur la particularité du modèle français qui était évoqué en début de cette journée. Il me semble qu'on oublie un élément qui est le caractère structurant de la formation initiale et de ce point de vue la nouvelle enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) est assez intéressante. Je me demandais si les variables sur les diplômes seront suffisamment détaillées pour comparer au niveau master, écoles d'ingénieurs, diplômes de l'université. J'ai compris aussi qu'il y aura un appariement avec l'ERFS (enquête Revenus fiscaux et sociaux). On imagine qu'il y aura aussi des éléments de l'enquête Emploi. En revanche, je me pose la question pour ceux qui sont en formation initiale. Il serait bien d'appréhender le type de cursus dans lequel ils sont. Notamment, les parcours scolaires me paraissent importants pour comprendre tous ces investissements. Une autre question porte sur la manière dont sont appréhendés les parents, parce que les parents peuvent avoir plusieurs enfants. Quand on travaille sur les ménages, on sait bien la difficulté qu'il y a à lier parentèle et ménage. Est-ce qu'on aura des éléments sur les autres enfants potentiellement hors du ménage et qui peuvent aussi être en emploi ou loin de leur famille ?

Olivier Thévenon, INED – Institut national d'études démographiques

J'aurais une première question pour Bertrand Lhommeau. Les chiffres et estimations que vous avez présentés étaient fondés sur SRCV (statistiques sur les ressources et les conditions de vie), mais avec un regroupement de 2004 à 2010, sans doute pour avoir des échantillons suffisants. Mais est-ce que vous avez essayé de séparer deux périodes pour isoler peut-être un effet de la crise depuis 2008 et voir s'il y avait des changements sur les niveaux de ressources et de pauvreté des jeunes ou s'il y avait peut-être des problèmes particuliers d'attrition dus à cette période-là aussi ? Ce serait intéressant de savoir si vous avez pu identifier quelques problèmes de ce type.

Une autre question porte plutôt sur ENRJ. Un des atouts de l'enquête sera de pouvoir également analyser les stratégies d'allocations de ressources des familles en direction des différentes fratries. Cela veut dire que les parents seront interrogés, non seulement sur l'aide qu'ils apportent au jeune adulte qui leur est apparié, mais aussi sur les investissements ou les aides qu'ils fournissent à l'ensemble de la fratrie. Dans ce cas qu'en est-il des beaux-parents ? Est-ce que les beaux-parents seront aussi interrogés sur les aides éventuelles qu'ils apportent aux beaux-enfants et à leurs propres enfants ?

D'autre part, dans quelle mesure l'enquête comporte-t-elle des questions un peu rétrospectives sur le parcours scolaire et notamment depuis la petite enfance puisque Jérôme Gautié rappelait que certains auteurs considèrent ce qui se passe dans la petite enfance comme déterminant dans les parcours. Vous évoquiez aussi un problème dans les enquêtes traditionnelles qui est d'identifier la conjonction des études et de l'emploi. Dans quelle mesure avez-vous des questions un peu rétrospectives depuis l'entrée dans le système d'enseignement secondaire ou supérieur ? Et dans quelle mesure va-t-on être capable d'appréhender et de distinguer le job d'été de ce qui pourrait être plus lié à des stratégies anticipées d'insertion dans l'emploi ? Cela va aussi dans le sens des questions posées par Jérôme Gautié. Dans quelle mesure aussi incorporez-vous des questions qui vont permettre d'analyser les stratégies de mobilité résidentielle, notamment lorsque le jeune va faire des études qui nécessitent de quitter non seulement le foyer parental, mais de monter à Paris par exemple ? Une dernière remarque qui s'adresse à Jérôme Gautié. J'ai bien aimé ta lecture des politiques d'emploi et la catégorisation que tu faisais entre les incitations, le coup de coude, voire l'accompagnement qui peut aller jusqu'au coup de pied et le reformatage effectivement qui peut avoir lieu pour les jeunes. On peut avoir une autre lecture de ce reformatage et des travaux de Heckman qui visent plutôt à mettre en œuvre des politiques de prévention. Il peut y avoir aussi cet objectif-là dans les politiques publiques et lire les travaux de Heckman disons dans un esprit plus positif. Sachant que lui aussi semble faire ce trajet de passer de l'individu à la personne puisque, maintenant, ce qu'il met en avant dans ses travaux c'est que la mobilisation et le bon usage du capital nécessitent d'influencer des compétences qui constituent la personne suivant les représentations de soi, l'estime de soi, la confiance, etc. Il y a un dépassement qui est en train de se généraliser sur le bon usage de ces ressources.

Olivier Galland

Il y a beaucoup de questions mais elles sont importantes. Peut-être que l'on peut faire un premier jeu de réponses et poursuivre ensuite.

Bertrand Lhommeau

En réponse à la question sur SRCV sur la période 2004-2010, on a effectivement distingué deux périodes de part et d'autre de 2008, mais il y a une difficulté statistique supplémentaire. Celle-ci est liée au dispositif de SRCV qui a justement été modifié en 2008. Pour cette raison ces résultats ne sont pas mis en avant. Une grande partie de la collecte des ressources se fait par appariement socio-fiscal à partir de 2008, à l'exclusion des jeunes adultes non-cohabitants pour lesquels on a conservé un dispositif exclusivement par collecte. Pour les autres individus, on a donc une rupture en 2008 liée à l'appariement socio-fiscal. Mais on distingue bien deux périodes : une première période qui est relativement favorable, puis une seconde moins favorable avec un durcissement dans la sélection des non-cohabitants. C'est-à-dire qu'il y a une baisse de la non-cohabitation, avec des caractéristiques qui sont encore plus sélectives par rapport à l'ensemble des jeunes.

En termes de ressources individuelles uniquement, bien qu'on observe plutôt une baisse des ressources individuelles de l'ensemble des 18-25 ans sur la seconde période comparée à l'ensemble des adultes d'âge actif, les non-cohabitants, du fait de cette sélectivité, maintiennent leur niveau de ressources individuelles. En termes de pauvreté cependant, on voit que la pauvreté monétaire augmente. Malgré le maintien du niveau moyen des ressources individuelles des jeunes non-cohabitants leur taux de pauvreté monétaire, progresse pourtant, notamment en 2009. Pour les difficultés financières ressenties, on a un durcissement des difficultés financières ressenties pour les jeunes non-cohabitants qui sont un peu plus élevées en 2008 et 2009, mais qui tendent à se desserrer en 2010, sans doute du fait d'une amélioration très temporaire.

Mickaël Portela

Sur le caractère structurant du diplôme et l'analyse des diplômés, ENRJ a un questionnaire qui reprend le logiciel SICORE diplômés¹ employé dans les enquêtes de l'INSEE. À partir d'un intitulé de diplôme, on va pouvoir retrouver ce diplôme-là grâce au logiciel. Une limite toutefois tient au fait qu'on part d'un échantillon de 5 000 jeunes dont environ 60 % sont encore en études. Leur formation n'est donc pas encore terminée. Pour des jeunes qui auront fini leur formation, on en aura peu qui auront un niveau fin d'étude du type, par exemple, école de commerce.

Sur le parcours scolaire, quelques questions traitent davantage des phénomènes de décrochage, d'interruption des études. Lors des premiers comités scientifiques sur la mise en place du questionnaire, l'idée était d'avoir une analyse des parcours. On a été rapidement obligé de restreindre nos ambitions, vu la lourdeur du dispositif. L'accent a été mis sur une bonne lecture du niveau du diplôme, une bonne connaissance des parcours de décrochage scolaire mais on n'a pas été au-delà.

Thibaut de Saint Pol

Il faut par ailleurs avoir à l'esprit qu'effectivement, quand on a élaboré cette enquête, on souhaitait collecter des informations très précises, notamment sur les ressources. Toutefois, nous avons une première contrainte forte qui est celle de la durée d'interrogation. Une autre contrainte tenait au mode d'interrogation, l'enquête étant réalisée soit en face-à-face, soit par téléphone. Pour que l'enquête puisse être réalisée par téléphone, nous avons été obligés de retenir des questionnaires plus simples. Nous avons préféré nous assurer de recueillir au mieux les informations essentielles.

¹ SICORE (système informatique de codage des réponses aux enquêtes) est un système de chiffrement automatique, c'est-à-dire un système qui permet d'interpréter les libellés d'un diplôme et d'une profession, par exemple, afin de lui attribuer un code.

Jérôme Gautié

Je suis tout à fait d'accord sur ce qui a été dit précédemment par Olivier Thévenon sur la prévention. C'est même le message essentiel de Heckman de dire que le reformatage doit être très ciblé. C'est quelque chose d'assez extrême et il faut formater en amont. Sur le formatage des individus pour qu'ils incarnent des individus responsables, il y a de très beaux travaux en sociologie qui montrent qu'on éduquait la ménagère, par exemple, aux États-Unis durant l'entre-deux-guerres. On éduquait la ménagère pour qu'elle gère bien son budget. C'est-à-dire qu'il fallait formater la ménagère de la société de consommation qui apparaissait. Cette histoire de formatage et de bon usage des ressources est assez large. Effectivement, la prévention est quelque chose d'assez essentiel.

Mickaël Portela

Il y avait aussi une question sur la fratrie. Pour chacun des parents, y compris les parents divorcés, on a fait un nouveau tableau des habitants du logement et un tableau des enfants, avec à la fois les enfants qui vivent chez leurs parents et ceux qui ont décohabité. On a une bonne connaissance de la fratrie. Dans le questionnaire « parents », un module porte sur les aides apportées aux autres enfants du ménage. Un dernier élément concerne les stratégies de mobilité qui sont assez intéressantes dans le parcours biographique du jeune. Savoir s'il a quitté le logement et quand il l'a quitté. Pourquoi ? Est-ce qu'il y a eu un retour ? S'il y a eu un retour, est-ce qu'il y a eu rupture (fin de diplôme, rupture sentimentale, retour chez les parents...) ? C'est quelque chose qui est assez mal appréhendé dans les autres enquêtes et qui sera présent dans ENRJ.

Olivier Galland

Une autre série de questions ?

Françoise Jacquet-Saillard, direction générale du Trésor

Les politiques publiques s'orientent de plus en plus vers des politiques ciblées, principalement parce que l'argent public est limité et qu'il faut faire des économies. De ce point de vue, les enquêtes que vous avez présentées seront très éclairantes pour le décideur. Néanmoins, il existe actuellement des seuils dans les différents dispositifs publics qui s'adressent à la population et notamment aux jeunes. Vous avez choisi de travailler sur la population des 18-24 ans. Or, j'aurais envie de savoir justement ce qui se passe en termes de ressources lorsque le jeune atteint l'âge critique de 25 ans, moment où certains dispositifs disparaissent et d'autres se mettent en place. Il serait intéressant de savoir, par exemple, s'il y a des ruptures dans les différentes sources d'aides. Quelle en est la nature ? Est-ce qu'on peut les quantifier ? Y aurait-il des études en cours ou prévues pour examiner ce point précis ?

Léopold Gilles, Credoc – Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Pour revenir sur les questions de suivi de cohortes dans les enquêtes quantitatives ou qualitatives : on a parlé ce matin de cinéma, de films, voire de photographies « plus ou moins floues ou plus ou moins nettes ». Une des questions serait de savoir si ENRJ ambitionne de répondre en partie à la problématique de reconstitution de parcours à travers des enquêtes ponctuelles, même si effectivement il y a des retours en arrière. Comment la dimension de cohorte va-t-elle s'organiser ? Une remarque à ce sujet par rapport aux enquêtes qualitatives pour lesquelles nous essayons, de plus en plus, de construire des petites cohortes de personnes suivies dans la durée : il existe une difficulté méthodologique qui est que plus on rencontre fréquemment des personnes, et on l'a vu notamment pour les personnes âgées isolées, plus on influe aussi sur leur parcours. C'est d'autant plus vrai quand on les rémunère, qu'on les dédommage, et qu'on étudie la question des ressources. Chaque fois que l'on rencontre une personne âgée isolée, on influe sur sa situation d'isolement. Il faut être certainement attentif à cela, mais le suivi de cohorte est potentiellement une réponse, y compris dans les enquêtes qualitatives. Est-ce que cette problématique est envisagée pour ENRJ et si oui comment ?

Mickaël Portela

Pour répondre à la question sur le seuil critique des 25 ans et le choix de la tranche d'âge des 18-24 ans, on a un réel problème dans la quantification des ressources sur cette tranche d'âge et même une impossibilité de produire des ressources à partir de données administratives pour les jeunes étudiants qui ont décohabité. On met l'accent sur cette population avec l'idée peut-être d'un projet d'enquête qualitative en post-enquête. C'est-à-dire de suivre les jeunes qui ont entre 23 et 24 ans et de voir ce qu'ils deviennent ensuite. Il s'agirait d'essayer d'étudier les trajectoires de ces jeunes-là. Mais c'est vrai que notre choix de tranche d'âge tient essentiellement au problème de la mesure des ressources de ces jeunes.

Olivier Galland

Pour prolonger la question sur l'exploitation de ces données et pour bien les analyser, il faudrait introduire un contrôle tenant compte de l'effet cycle de vie. Parce qu'évidemment entre un jeune de 18 ans et un jeune de 24 ans, il n'y a rien de commun en termes simplement de cycle de vie. Faire une moyenne de l'ensemble de ces situations extrêmement hétérogènes ne voudra peut-être pas dire grand-chose. Il y a là une difficulté d'exploitation de cette enquête qui va être assez compliquée à gérer.

Thibaut de Saint Pol

Il y a eu effectivement un arbitrage sur cette question, le budget étant contraint. Notre choix a été motivé par la difficulté à saisir les ressources pour ces jeunes de 18-24 ans. Nous avons préféré pouvoir aller dans le détail sur cette tranche d'âge et affiner notre analyse au niveau de certains sous-groupes plutôt que d'élargir notre échantillon à d'autres âges. Notre priorité est d'étudier les multiples différences de situations concernant les jeunes de 18-24 ans. Si on avait fait du 18-26 ans ou du 18-30 ans, nous n'aurions pas pu être aussi fins sur les 18-24 ans pour lesquels nous avons peu d'informations. Élargir à d'autres âges aurait été loin d'être inintéressant, mais ce n'est pas la même optique. Cela a fait partie d'une large discussion.

Olivier Galland

Une autre solution aurait été de choisir des âges plus resserrés, quitte à faire un peu de rétrospectif. Prendre des jeunes plus âgés pour avoir une homogénéité plus grande en termes de position dans le cycle de vie.

Thibaut de Saint Pol

Nous ne sommes pas avec cette opération dans l'optique d'une enquête du type « entrée dans la vie adulte » comme le fait l'INSEE. Nous voulions construire une enquête qui réponde au manque de connaissances sur les ressources à ces âges-là. D'autres sources permettent de suivre l'entrée dans la vie adulte. Ce principal objectif d'ENRJ est déjà suffisamment complexe, et totalement complémentaire des autres enquêtes dont nous disposons. Il y aura sans doute, par ailleurs, la mise en place d'enquêtes plus qualitatives dans un second temps auprès de jeunes qui auront été enquêtés dans ENRJ afin d'avoir un suivi de ces jeunes.

Olivier Galland

Y a-t-il une question dans ENRJ qui demande au jeune s'il serait éventuellement d'accord pour être réinterrogé ?

Thibaut de Saint Pol

Tout à fait. Une telle réinterrogation sur la base du volontariat est prévue pour les jeunes et pour les parents.

Mickaël Portela

Une précision sur les éléments de compréhension du parcours de vie à court terme. La mesure des ressources se fait à deux niveaux. On a les ressources actuelles de la semaine, à un moment donné. Ensuite on a une interrogation rétrospective sur les ressources intervenues dans l'année. Compte tenu des caractéristiques du jeune, on aura une mesure de ses ressources présentes et on pourra les analyser au regard justement des évolutions intervenues dans son parcours de vie au cours de l'année.

Lisa Chastagnol, direction générale des outre-mer

C'est toujours une question sur ENRJ. Vous parlez d'enquête nationale, est-ce que le champ territorial couvre la France entière ou la France métropolitaine ?

Mélanie Tran Le Tam, direction générale des outre-mer

Vous faites une analyse plutôt économique sur les ressources, leur provenance, etc. Mais est-ce que vous avez aussi une analyse plus géographique et sociale pour ces jeunes ? Par exemple en termes de conditions de logement. Est-ce que vous faites la part entre l'urbain et le rural dans une analyse plus géographique. Même au sein d'une ville, il y a le côté social qui intervient. C'est-à-dire, quelle part est faite aux éléments d'analyse plus contextuels. Un autre aspect est l'accès des jeunes à l'information leur permettant d'obtenir des ressources, des aides financières, des aides sociales, etc. Quelle est l'accessibilité en général, aussi bien géographique que sociale, pour ces jeunes ?

Isabelle Frechon, CNRS/INED

Pour ENRJ, vous avez prévu une surreprésentation des communautés. Je voulais savoir si à partir de cette surreprésentation, on allait pouvoir distinguer les prises en charges par l'aide sociale à l'enfance des autres types de prise en charge. Est-ce qu'on peut repérer les jeunes qui sont pris en charge par la protection de l'enfance ? En termes de biographie, est-ce que vous allez essayer de repérer ceux qui ont été pris en charge en protection de l'enfance plus jeunes, par exemple dans le cadre de remplacement ou de suppléance parentale ? J'avais une autre question sur l'enquête du Credoc où vous disiez qu'il y avait un quart des jeunes qui déclarait ne pas avoir d'aide ou ne pas avoir d'aidant. Comment définissez-vous les aidants ? Est-ce que ce ne sont que les aidants familiaux ou est-ce beaucoup plus large ?

Laura Castell

On est bien sûr sur un champ France entière. De plus, étant donné qu'il y a un questionnement pour ENRJ à la fois des jeunes et des parents, il y aura des transferts dans les cas où les jeunes sont en France métropolitaine et les parents dans les Dom et inversement.

Raphaëlle Rivalin

Pour ce qui est des communautés, *a priori* on aura très peu de jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance. De plus, formellement on ne peut identifier de façon certaine les bénéficiaires de l'ASE dans les établissements qui les accueillent et qui font bien partie du champ de l'enquête.

Olivier Galland

L'autre question était sur les aidants. Comment sont définis les aidants ?

Mickaël Portela

C'est une vraie question. On avait formulé, dans notre appel à projet pour la réalisation de l'enquête qualitative, remporté par le Credoc, une définition d'un aidant principal comme étant principal en termes de ressources apportées. À partir de cette définition d'aidant principal en termes de ressources, on ne retombait pas nécessairement sur l'aidant qui était désigné par le jeune comme la personne ressource. Concernant la diversité des profils d'aidants, on avait des parents, mais on ne s'y est pas limité. On a eu des amis. Par exemple, dans une mission locale, on a eu un éducateur qui était considéré comme aidant par le jeune. La définition n'était pas très figée, sur l'aidant en tout cas.

Olivier Galland

Si je peux prolonger un peu la question, est-ce que vous avez prévu aussi des choses sur l'aide qui n'est plus nécessairement matérielle, mais psychologique ? Parce que c'est aussi quelque chose de très important pour le jeune.

Élodie Alberola

Pour poursuivre sur la question de l'aide morale, si on a une disjonction entre finalement l'aidant financier principal et l'aidant déclaré par le jeune, c'est que pour certains l'aide principale relevait de l'aide morale, de l'accompagnement, de l'étayage ou de l'entourage d'une personne qu'ils considéraient comme primordiale, au-delà de l'apport strictement financier. Dans le discours, c'était assez présent. Certains jeunes jugeaient que pour eux l'aidant principal était, à peine pour caricaturer, la maman dans le cas de divorces – la mère qui était d'une certaine proximité mais sans le sou –, et non le papa qui *a priori* était pourvoyeur de ressources. On retrouve un peu la difficulté de reconstruire les ressources. Certains jeunes ont occulté parfois des ressources financières importantes provenant d'une personne parce qu'elles étaient occultées par l'aide morale apportée par l'autre parent. Par ailleurs, certains jeunes ont eu du mal, par exemple, à identifier l'État comme aidant. Certains le faisaient en disant : je ne m'en serais pas sorti sans la mission locale, l'ASE et d'autres pas du tout. À une moindre échelle, pour les bénéficiaires d'une allocation logement, l'État n'est pas nécessairement identifié comme aidant.

Olivier Galland

Dans l'enquête quantitative, a-t-on aussi quelques questions qui portent sur l'aide psychologique ?

Mickaël Portela

Sur l'aide psychologique, cela passe plutôt par le volet sur les relations avec les parents. On a des questions sur l'intensité de la relation, sur une gradation de la relation avec des questions parfois un peu plus subjectives. On a des questions sur le type de relation que les jeunes peuvent entretenir avec leurs parents. C'est assez riche de ce point de vue.

Émilie Raynaud, DREES

Je voudrais apporter une précision par rapport à la demande d'analyse d'éléments plus contextuels. Il n'a pas été abordé pour l'instant dans les critères de description des profils de ressources des aspects comme l'urbain et le rural. Il faut bien voir que l'exploitation des 157 entretiens de l'enquête qualitative a déjà représenté un travail très conséquent pour aboutir à cette typologie. Aussi bien dans ENRJ que dans l'enquête qualitative des informations sociales sont présentes. Dans ce qui a été développé aujourd'hui, l'accent n'était pas mis sur ces aspects-là, mais cela est présent et bien sûr essentiel.

Mickaël Portela

On avait d'ailleurs dans les critères de l'appel d'offres une surreprésentation des ruraux. Cette approche pourra être développée en deuxième ou troisième analyse.

Olivier Galland

Pour conclure cette matinée, merci à tous pour l'organisation de ce séminaire.

DOSSIERS SOLIDARITÉ ET SANTÉ

Directeur de la publication : Franck von Lennep

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison

ISSN : 1958-587X
